



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 2 – Juillet 2003

Anciens et nouveaux plurilinguismes

SOMMAIRE

Introduction

Premier chapitre : Les situations de plurilinguisme : aménagement et représentations

Lambert-Félix Prudent : *Les nouveaux défis de la standardisation. (Comment écrire les langages littéraires, techniques et scientifiques en créole martiniquais ?)*

Claudine Bavoux : *Fin de la « vieille diglossie » réunionnaise ?*

Gervais Salabert : *Les Seychelles : à la recherche d'un trilinguisme équilibré*

Discussion

Deuxième chapitre : Ecrire en situation de plurilinguisme

Jacky Simonin : *Médias de contact et contact de langues. Le cas réunionnais*

Norbert Dodille : *Contacts de langues et de culture dans le Journal d'Yvonne Blondel*

Discussion

Troisième chapitre : Analyses de langues et de discours en situation de contact

Jean-Philippe Watbled : *Grammaire créole et grammaire française*

Marinette Matthey : *Le français langue de contact en Suisse romande*

Gudrun Ledegen : *Regards sur l'évolution des mélanges codiques à la Réunion : l'avènement de l'interlecte ?*

Brigitte Rasoloniaina : *Le variaminanana des marchands de Tanjombato, zone rurale d'Antananarivo*

Discussion

Quatrième chapitre : Aspects du plurilinguisme en milieu scolaire

Rada Tirvassen : *Approcher les contacts des langues à partir des outils issus du structuralisme : quel usage effectuer du terme interférence ?*

Sophie Babault : *Plurilinguisme et tensions identitaires chez les lycéens malgaches*

Discussion

PREMIER CHAPITRE

Les situations de plurilinguisme : aménagement et représentations

Lambert-Félix Prudent : *Les nouveaux défis de la standardisation. (Comment écrire les langages littéraires, techniques et scientifiques en créole martiniquais ?)*

Claudine Bavoux : *Fin de la « vieille diglossie » réunionnaise ?*

Gervais Salabert : *Les Seychelles : à la recherche d'un trilinguisme équilibré*

Discussion

LES NOUVEAUX DEFIS DE LA STANDARDISATION. COMMENT ECRIRE LES LANGAGES LITTERAIRES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES EN CREOLE MARTINICAIS ?

Lambert-Félix Prudent

LCF-UMR 6058 du CNRS – Université de la Réunion

« La langue standard cultivée est un instrument très précis qui accomplit fort bien chacune de ses multiples fonctions. Elle exprime avec précision, complètement et clairement, les observations et les pensées les plus subtiles et se fait l'interprète fidèle des sentiments et de toute mélodie que le locuteur ou l'écrivain veut rendre. La langue standard est en accord avec les intentions de qui sait s'en servir ; elle ne s'y oppose pas par de fausses associations ou des nuances plus ou moins stridentes. Comme on le voit, c'est à l'usage que se manifeste le haut niveau de développement linguistique. Par conséquent une analyse approfondie révélera que ses éléments constituants devront être d'ordre pratique et gouvernés par des principes d'égalité. ». Vilèm Mathesius, 1932/1983.

« Rien ne disqualifie au départ un créole comme langue de civilisation. »
André Martinet, 1961/1970.

0. Attendus

Selon l'usage, les sociétés créoles qui connaissent une diglossie confient ordinairement à l'acrolecte la charge de la communication écrite, surtout lorsqu'il s'agit de littérature savante, technique ou scientifique. Or depuis trois décennies environ, la question de la standardisation et de l'équipement écrit du créole martiniquais se pose avec de plus en plus d'acuité. À la faveur d'une série de transformations sociales globales, un changement est apparu aux Antilles françaises tant dans les mentalités que dans les pratiques. Un courant activiste a vu le jour prônant une écriture créole, chargée aussi bien de véhiculer la poésie, le théâtre et le roman « authentiques », que de décrire, d'expliquer, de dissenter, d'argumenter, de démontrer. En 1983, pour rendre compte de la grande vitalité du domaine poétique de l'ensemble du domaine créole à base française, j'ai composé, avec l'aide de divers collaborateurs, l'*Anthologie de la nouvelle poésie créole* (Prudent 1984). L'une des originalités du travail était de donner la parole aux poètes dans de brefs entretiens afin d'apprendre ce qui les motivait dans cette voie. Quelques années après, je poursuivais, dans deux contributions

distinctes, l'analyse sociolinguistique et textuelle de cette nouvelle écriture. Lors d'un Colloque convoqué à Fribourg par Ralph Ludwig en 1988 sur le thème *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, je soulignais l'opposition entre deux foyers de diffusion écrite, l'un savant et structuré, dominé par des journalistes idéologues et des universitaires militants, l'autre populaire et spontané, émanant d'artistes, de publicitaires et d'opérateurs sociaux moins politisés (« Ecrire le créole à la Martinique : norme et conflit sociolinguistique », Prudent, 1989b). Un peu plus tard, dans un numéro hors série de la revue *Autrement*, je suggérais que, pour circuler sans heurt dans toutes les strates de la société martiniquaise, cette écriture nouvelle avait dû désertier les étendues arides du discours argumentatif et abstrait pour se raccrocher aux domaines vecteurs de plaisir, principalement la publicité commerciale, la musique zouk et l'album de récit pour enfants ou de bandes dessinées (« La pub, le zouk et l'album », Prudent, 1989a).

Aujourd'hui, la conjoncture de ce qui commence à ressembler à une standardisation se précise dans deux directions. La première concerne l'ensemble de l'outre-mer français et peut se rattacher à un mouvement général d'autres pays créoles (Haïti, Maurice et Seychelles, notamment). Elle a trait à l'écrit, vu comme tuteur de l'oral dans les médias.

On a assisté en effet depuis quelques mois à la création d'un journal télévisé créole sur la chaîne RFO Martinique ; immédiatement un débat public s'est ouvert sur la validité de ce créole journalistique, sur sa capacité à dire les nouvelles du monde, et au-delà de la description des faits, de prendre en charge les commentaires. *Nouvèl ka tombé*, tel est le titre de ce journal télévisé quotidien, diffusé le midi, titre que l'on pourrait traduire par « Il tombe des nouvelles », ou « Le temps de l'actualité » ou plus prosaïquement « Les nouvelles pleuvent », pour garder le parallèle sémantique et la métaphore technolocale en français. En Guadeloupe, plutôt que de réaliser un journal entier en créole, la rédaction de RFO a fait le choix de laisser de côté l'international, et de bâtir avec une rubrique intitulée *Koutzyé* (Coup d'œil), de courts sujets traitant d'un lieu spécifique, d'une pratique traditionnelle ou d'un personnage haut en couleurs. Le magazine s'appuie sur un reportage, s'inscrit donc dans un cadre narratif, soutenu constamment par une voix-off dont la fonction présentative ou explicative favorise la cohésion de l'ensemble, en ramenant les téléspectateurs aux formes discursives orales plus coutumières. En Guyane, l'équipe locale fait face au nouveau cahier des charges, en choisissant de traiter en créole un chapitre ou un dossier spécifique du journal local.

Une constante, pour jouer la carte de la revalorisation culturelle, dans chaque station du Réseau France Outre-Mer, il a fallu trouver des journalistes prêts à tenir des discours longs et formels en créole devant la caméra. Ce qui équivaut à un double défi : premièrement, concevoir un texte, une séquence écrite, c'est-à-dire quitter l'énonciation orale et rassurante ordinaire du créole ; deuxièmement infliger au public cette violence du basilecte prenant en charge des sujets sérieux, techniques et relevant d'une argumentation et d'une rhétorique nouvelles. C'est une première, car les pratiques télévisuelles antérieures se limitaient à des émissions de variétés, où dominaient en général l'humour, les échanges badins et les faits-divers, domaines et thèmes ordinairement bien assumés par le basilecte à l'oral, ou alors à des débats plus ou moins « chauds ». On note d'ailleurs que dans le même temps, le bureau « Animation » des mêmes stations RFO a réalisé une série de sketches humoristiques, tournés avec des comédiens créolophones, et présentés juste avant ou après les tranches d'information. Ces émissions sont programmées d'abord dans le pays d'origine, mais après un trimestre, elles sont diffusées dans les deux autres départements de la zone américaine. Cette rotation fournit l'occasion au téléspectateur martiniquais de voir et d'entendre les créoles guadeloupéen et guyanais dans des situations théâtrales drôles, et de mesurer ainsi les limites réelles de l'intercompréhension entre ces trois langues. Les mutations de programme de la chaîne de télévision dominante dans ces pays mériteraient évidemment une analyse plus

détaillée du point de vue sociolinguistique, analyse qui ne sera évidemment pas menée aujourd'hui, mais dont les premiers linéaments me semblent éclairants dans ma réflexion sur l'écrit. Il était en effet jusqu'alors largement admis que tous les sujets posant une forme d'immédiateté, tous les dialogues jugés familiers, tous les thèmes humoristiques ou badins « passaient » aisément en créole au petit écran. En revanche, il était jugé difficile et risqué d'user du créole dans des discours qui demandent réflexion, conceptualisation, abstraction, et toute une rhétorique de l'argumentation formelle. Or le traitement de l'actualité étrangère, des affaires économiques, des sujets techniques et savants, et d'une manière générale des sujets « sérieux et abstraits », exige ce passage par l'écrit, domaine où l'on sait que le créole manque de tradition, et la formation à l'écrit des journalistes demeure par conséquent lacunaire. La standardisation du créole, au moins à la station RFO de Fort-de-France, est par conséquent à l'ordre du jour, et l'usage écrit dans ce processus devrait faire l'objet de prochaines études.

Le deuxième élément de la conjoncture qui nous ramène à l'écrit savant concerne l'école. Après avoir longuement écarté toute idée de reconnaître quelque légitimité institutionnelle au créole, voici maintenant que le Gouvernement français inaugure, en ce début de siècle, une toute nouvelle politique d'enseignement des langues régionales. Ce qui la caractérise c'est sa dimension radicale et spectaculaire : avant d'évaluer précisément les besoins des petits apprenants, avant de réfléchir aux particularités de l'école primaire en milieu bilingue, avant de concevoir progressions et programmes en relation avec des cursus de formation des maîtres, avant même de consulter les syndicats et les associations de parents d'élèves, voici qu'un Ministre décide de commencer par le « haut » et de créer un Capes de langue et culture créoles. Augurant de l'arrivée inéluctable du créole dans les collèges et les lycées de la France créole, les groupes de recherche patentés, les états-majors syndicaux, les instituts de formation de maîtres et les associations militantes sont donc sollicités pour inventorier leurs fonds documentaires, réviser leur méthodologie didactique, fourbir leur équipement. Dans chaque département, on enregistre un modeste éventail d'expériences pédagogiques « sauvages » qui concernent tant le secteur élémentaire que les collèges et les lycées : en Martinique par exemple, on relève quatre collèges et un lycée comportant une option facultative de langue et culture créoles et il existe, depuis juin 2000, à titre expérimental, une épreuve facultative LCR au Baccalauréat. Tout cela est conduit évidemment sans instructions officielles détaillées, sans ouvrages normatifs, sans programme clair, l'essentiel des « textes » étant généralisé dans le meilleur des cas à partir du corpus puisé dans les Académies métropolitaines où existent des langues régionales. On peut d'ores et déjà considérer que cette intrusion à l'école d'une langue minorée entraînera quasi mécaniquement des réactions « en chaîne ». Si la création d'une discipline scolaire intitulée « Langue et culture créoles » semble de prime abord une mesure juste à l'échelle de la France (puisque c'est une réparation contre l'oubli des DOM du domaine d'application de la Loi Deixonne), cela implique aussi des changements en chaîne qui n'ont manifestement pas été évalués par les responsables politiques. Changement dans la distribution des fonctions des deux langues dans et hors de la sphère pédagogique, apparition de nouvelles attitudes communicatives dans les médias et les administrations, construction de dispositifs pédagogiques, entrechoquement de pratiques sociolinguistiques inédites, tout cela annonce la recomposition de la vieille diglossie, la renégociation de normes énonciatives ou l'aube d'un nouveau bilinguisme, où les représentations et les valeurs se repositionnent complètement. Après la vogue du créole informatif et explicatif à la télévision, l'irruption du créole grammatical, académique, écrit et scolaire est de nature à provoquer dans la communauté une telle série de transformations qu'elle mérite au moins un début d'étude approfondie.

Même si elle ne se limite pas à cet horizon, c'est dans ce contexte que se situe ma démarche. Dans le présent travail, je me propose de revenir sur l'entour idéologique de l'écriture du créole savant et sur les perspectives de standardisation qui se laissent deviner.

Après une rapide incursion historique dans les entreprises d'écriture religieuse, je m'arrêterai sur l'évaluation négative qui résulte, jusqu'au dernier tiers du XX^e siècle, des tentatives de transcription de pensée « raisonnée » dans une langue de ce type. Cette remontée dans le temps me permettra de mieux cerner la signification de cette « nouvelle » écriture créole grâce à l'éclairage porté sur la personnalité des auteurs contemporains et sur le défi « technique » qu'ils se donnent. Qu'ils soient universitaires, enseignants ou journalistes, ces scripteurs sont en effet toujours des militants, des activistes, liés entre eux par une idéologie et un projet qui n'ont plus grand-chose à voir avec la religion catholique (même si leur prosélytisme rappelle ce temps). Je n'ai pas le projet de me livrer à un examen systématique des textes, réservant cette tâche à une autre intervention. Cependant par une première analyse, j'essaierai d'esquisser l'identification de l'intention glottopolitique sous-jacente. Ces discours constituent un corpus cohérent : ils se déploient dans un espace-temps thématique relativement circonscrit, et font l'objet d'une glose relativement homogène de la part d'un groupe restreint de lecteurs privilégiés. C'est le parler (et la pensée) d'une fraction de la population aisément identifiée (on parle parfois à son sujet d'élite, de petite bourgeoisie éclairée, de groupuscule ou de secte), qui se définit ou se reconnaît autour du mot d'ordre de créolité, et qui avoue en certains lieux sa volonté de jouer un rôle d'avant-garde culturelle et identitaire. Écrire ce créole-là c'est poser un acte d'identité et régler une question technique, l'aménagement linguistique. Travail d'étape dans un chantier de plus grande envergure, cette communication cherche à affiner la caractérisation d'un discours glottopolitique et à évaluer les chances de réussite du modèle dit de déviance maximale dans l'entreprise d'élaboration d'une nouvelle norme sociolinguistique à la Martinique.

1. Évangélisation et abolition : premières motivations.

Au milieu du XVIII^e siècle, les premiers à écrire le créole dans une perspective d'inculturation fonctionnelle sont les Jésuites. Et le premier texte écrit long de notre histoire est « La passion selon Saint Jean en langage nègre », extrait évangélique vraisemblablement utilisé lors des messes et des chemins de croix du Vendredi Saint, moments forts du calendrier antillais jusqu'à aujourd'hui (Hazaël-Massieux 1996 et Prudent 1998). La triple motivation de ces clercs est connue : réussir une évangélisation profonde, démontrer que la parole de Dieu passe par toutes les langues, y compris les plus humbles, et laisser des traces pour leurs successeurs. Nous n'en sommes qu'à des transpositions de récits et de prières et il est sûr que le point de vue des Jésuites ne recueille guère l'assentiment des autorités. Un siècle plus tard, pour renouveler l'instruction servile qui passait par le jeu de questions - réponses se déroulant dans un cahotant « par cœur » français, l'abbé Jean Claude Goux publie à Paris un *Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises*. Il s'agit de la traduction en créole martiniquais du catéchisme colonial ordinaire, habilement présentée grâce à l'adjonction d'une grammaire, de remarques concernant l'usage social de la langue, et d'une série de conseils didactiques et pragmatiques pour réussir le dialogue avec les esclaves. Mais les élites blanches locales (pas plus que « la classe de couleur ») n'en voudront pas. Pas plus que ses confrères, prêtres métropolitains qui continuent l'enseignement traditionnel. Pourtant en ce milieu du XIX^e siècle, nous sommes à une étape cruciale de l'évolution de la langue et de la société. En 1842, Victor Schoelcher recueille et transcrit des proverbes créoles afin de montrer que les nègres « ont de l'esprit ». Dans un premier temps l'abolitionniste, athée, anticlérical et franc-maçon, énonce une partie du problème de communication linguistique :

« *Quel est le moyen employé pour instruire religieusement les nègres ? C'est de leur apprendre le catéchisme. Or voici quelques phrases de ce catéchisme « fait exprès à l'usage des paroisses françaises et approuvé par la sacrée propagande ».*

‘- *Qu’est ce que Dieu ? – Dieu est un esprit éternel, infini, tout puissant, créateur du ciel et de la terre et le souverain Seigneur de toutes choses. - Pourquoi dites-vous que Dieu est un esprit ? – Je dis que Dieu est un esprit parce qu’il n’a ni corps, ni figure, ni couleur, et qu’il ne peut être aperçu ni touché par les sens. - Combien y a-t-il de personnes en Dieu ? –Trois. – Ces trois personnes sont-elles trois dieux ? – Non ces trois personnes distinctes ne font qu’un seul Dieu qu’on appelle la Sainte Trinité. (...)*’

Tel est ce que l’on enseigne aux nègres, aux esclaves et à leurs enfants ! À de pauvres gens qui n’ont jamais usé de leurs facultés réfléchies ! J’ai vu sur les habitations des filles blanches se donner la peine de mettre tous ces mots dans la mémoire des marmailles assemblées autour d’elles, et quelques-uns d’eux les répéter assez couramment. Ces enfants noirs font ce que pour mon compte je me déclare incapable de faire, ils apprennent par cœur sept ou huit pages d’une langue qu’ils ne comprennent pas, car il ne faut point l’oublier, les nègres et surtout les négrillons n’entendent pas le français, ils ne parlent que créole. Ils n’y trouvent qu’une lettre morte, pour eux privée de tout sens, et confondant parfois une réponse avec l’autre, ils répliquent lorsqu’on leur demande par exemple combien il y a de personnes en Dieu ? – Trois : la foi, l’espérance et la charité. » (Schœlcher, 1842 : 321).

Je dis que Schœlcher n’apprécie qu’une partie du problème. Car si la notation de l’absurdité d’un échange pédagogique dans une langue non connue de l’apprenant est pertinente, deux considérations concomitantes semblent nécessaires. Il faut noter, premièrement, que le genre d’interaction l’impose : de tout temps, bien des francophones de France ont appris le catéchisme en le comprenant aussi mal que les esclaves et ils n’avaient d’autre choix que de l’apprendre par cœur, ce qui entraînait des confusions comparables à celle qui est signalée plus haut. D’autre part, on sait que les langues de culte fonctionnent « naturellement » dans le mystérieux, le cryptique, l’ambigu, l’inintelligible. On rappellera à cet égard que l’essentiel de la religion, en France à l’époque, se dit et s’écrit ... en latin ! Enfin, l’abolitionniste oublie un élément épilinguistique fondamental qui fait souvent défaut aux créolistes les plus généreux, c’est le réel et profond désir des créolophones, surtout lorsqu’ils appartiennent aux classes les plus humbles de la société, d’apprendre la langue supérieure ! Personne n’a jamais pris le temps de mesurer l’énorme envie des esclaves de parler français, ni le bénéfique objectif que les plus lettrés d’entre eux tiraient de cette compétence. Quoi qu’il en soit, l’abbé Goux, tout en procédant d’un horizon philosophique complètement étranger à celui de Schœlcher, conduit une analyse parallèle, et rédige un catéchisme en créole, rejoignant par-là même une certaine tendance « progressiste » de son temps, puisque l’on enregistre des entreprises comparables en Haïti et dans l’Océan Indien.

« *D. çaça ié Bon-Dié ?*

R. Bon-Dié, c’est ion l’esprit éternel, infini, tout-puissant, créateur du ciel et de la terre et le Souverain seigneur de toutes choses.

D. Pourquoi vous dit moin : Bon-Dié, li esprit ?

R. Mon dit : Bon-Dié li esprit, pass li pas tini corps, li pas tini fugur, li pas tini couleur, et zié nous, z’oreilles nous et la main nous pas save appercevoir li. (1)

D. Pourquoi vous dit Bon-Dié li éternel ?

R. C’est pass li pas tini aucun commencement et li pas qué tini aucun fin.

D. Pourquoi vous dit : Bon-Dié li infini ?

R. C’est pass Bon-Dié tini toutes sortes perfections et perfection li pas tini aucun limite (2).

Bon-Dié, li comme vent ; vent tout partout et même pas save voir lèr li qu’a touché nous, et li qu’a bouleversé la mer.

Ion mounn peut pas dir tout ça Bon-Dié ié : Bon-Dié , li grand tropp pour nous connaitt li bien comm li ié. » (Goux, 1842 : 49-50).

Le passage est porteur d’instructions précieuses, si l’on accepte bien sûr de dépasser la traduction au plus près du texte original français. On découvre alors les difficultés ressenties

devant certains tours : induire l'immatérialité de Dieu était une chose ; appuyer l'idée par la comparaison avec le vent semble plus efficace pour une mentalité créole. On tente donc de prévenir les pertes d'information ou l'effet de dépaysement lectal en pourvoyant divers conseils pédagogiques dans le corps de l'ouvrage, et en multipliant les notes en bas de page censées faciliter la recomposition du message dans l'univers ordinaire du lecteur. Nous voici au cœur de notre problématique : écrire pour faciliter le travail des prochains catéchumènes, et pour être en harmonie avec la langue des esclaves, certes ! mais écrire un texte cible qui n'est jamais l'équivalent sociolinguistique du texte source. Car il y a là des choses savantes, abstraites, compliquées, dont on pense en réalité qu'elles sont indicibles ou tout au moins incompréhensibles dans ce langage-là, dans ce parler servile. La traduction mot à mot semble possible mais vouée à ressembler à une suite de propos insolites plus qu'à un texte cohérent relevant d'une langue autonome. Il y a là, postulée implicitement, une forme d'incapacité substantielle à dire le spirituel en créole, et donc une justification des allégories, comparaisons, métaphores et autres tropes de la compensation pour une langue pauvre.

Pour conclure ce bref rappel historique, on rappellera la démarche de l'ordonnateur colonial François Achille Marbot qui donne en 1844 ses *Veillées coloniales*, qui deviendront plus tard *Les bambous Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur*, « best-seller » de littérature créole (rééditées six fois jusqu'à aujourd'hui), et modèle pour des fabulistes haïtiens, guadeloupéen et seychellois qui suivront. Cette littérature écrite est destinée aux lettrés c'est-à-dire aux Békés, « Blancs créoles » qui en feront d'ailleurs le fleuron du patrimoine littéraire local. Pas de traduction française en regard, mais il s'agit des *Fables* de La Fontaine qui constituent le texte poétique le plus universellement enseigné et connu à l'époque. Les commentateurs békés des années suivantes ne cesseront de louer le génie de Marbot qui a su rendre avec les « mots de la tribu » la complexité de l'univers du grand fabuliste. Enfin, à la veille de l'Abolition de l'esclavage, la communication politique écrite renoue avec la tradition des *Proclamations* et des *Affiches* créoles de la période révolutionnaire à Saint-Domingue. Cette fois il est clair qu'on veut développer des raisonnements parfois nuancés que l'on destine aux masses, et que ce qui est rédigé est destiné à être lu à haute voix par des personnes alphabétisées. Ces textes créoles sont généralement accompagnés de versions françaises comme dans le cas de la *Proclamation Husson* (Prudent 1988 & 1993). Comme tout cela est montré ailleurs, je ne reviendrai pas sur le caractère organisé de ce corpus à la fois religieux, littéraire et politique. Mis ensemble, ces écrits font système. La leçon de catéchisme passe d'un auteur à l'autre en changeant d'orientation : des habitudes graphiques s'acquièrent, des modes de lecture aussi, une certaine intertextualité s'établit. Un embryon d'orthographe apparaît. Une forme de rhétorique naît. De cela, rapporté à la période actuelle, je retiens que, en dépit des réelles difficultés de circulation qu'il a rencontrées, l'écrit répondait à une saisie primitive de nécessité communicative avérée, et qu'il s'est donc inscrit dans ce contexte « en douceur » : pas de débat passionné sur la norme, pas de discussion sur la graphie, la syntaxe ou le style. Mieux, les interrogations sur la capacité à prendre en charge certains champs de l'expression sont liées aux productions elles-mêmes, et l'on tire de la lecture du corpus l'impression que les scripteurs d'alors ont laissé le soin à l'histoire de régler le sort de la langue savante. Un passage mordant de la presse anticléricale nous fournit une superbe illustration de cette ébauche d'intertextualité :

« Avant mon conté conte la pachion, y faut mon faire zautres save qui tini trois bonguiés : Bonguié papa qui capitaine, Bonguié garçon, yaux crié mouchié Jésis-Christ ; Bonguié St. Esprit qui yon gros Pigeon tout blanc & que tous les trois faire ani yon bonguié tout sel. Dipis maman moin faire moin, moin pas voir encore yon famille qui drole coume cilà là. Papa, garçon, pigeon, yaux toutes viés yonne comme l'autre. N'a pas toute encore, Papa vlé voyé garçon-li lasous laterre pour baille moune l'instruction ; qui ça même li imaginé dans tête-li ? Z'autres qu'allé voir, Li voyé St Esprit charrié

corps Jésus-Christ et fourré li dans vente la Ste Vierge Marie. » (Abrégé de la Passion de Jésus Christ raconté en nègre, Extraits de Papiers Victor Schœlcher relatifs à l'esclavage aux colonies et aux victimes du coup d'état), B.N. [ms.n.a.fr. 22135 (II)]

Avant que je vous raconte l'épisode de la Passion, il faut que je vous explique qu'il y a trois dieux : Dieu le Père qui est le vrai chef, Dieu le Fils, qu'on appelle Jésus-Christ, Dieu le Saint Esprit qui est une grande colombe blanche. Et ces trois-là ne constituent qu'un seul et unique Dieu. Depuis que je suis sur terre, je n'ai jamais vu famille aussi drôle : le Père, le Fils et la Colombe, chacun aussi âgé que l'autre. Et ce n'est pas tout ; le Père a envoyé le Fils sur terre pour porter un message. Qu'avait-il donc en tête ? Vous ne tarderez pas à le voir. Il a envoyé le Saint Esprit pour transporter le corps de Jésus et le mettre dans le ventre de la sainte Vierge Marie, (traduction LFP).

La fin du XIXe siècle voit se cristalliser une pratique d'érudits dont l'objectif est d'étudier les parlers coloniaux et de collectionner les échantillons textuels disponibles ; l'intérêt pour l'objet se précisant, ce qui n'était que curiosité pour des parlers indigènes devient discipline universitaire et prend le nom de créolistique. Amateurs ou patentés, les créolistes ne parviennent pas à lever l'hypothèque du « petit nègre » et de la « langue primitive ». Conçus avec le péché originel de leur bâtardise, les créoles sont invariablement décrits comme des idiomes incapables de dire l'abstrait. Dans la littérature savante qui émane de cette période, deux paragraphes célèbres, l'un traitant du mauricien, l'autre portant sur l'ensemble du domaine, illustrent ce point :

« De la Barbarie où les négriers les allaient prendre, brusquement placés par l'esclavage en présence du monde d'idées nouvelles pour eux que portait en elle la langue française, nos noirs se bouchèrent résolument les yeux et les oreilles, et, en dehors du cercle étroit de la vie matérielle, ils voulurent tout ignorer, se sentant incapables de rien comprendre. L'abstraction surtout les trouva invinciblement rebelles, à ce point que le verbe abstrait par excellence, le verbe essentiel être n'existe pas en créole, où il est impossible de dire : Dieu est. Descartes fut heureux d'avoir une autre langue à son service. » (Baissac, 1880 : 8).

Quelques décennies plus tard, en 1946, dans une thèse de doctorat soutenue à la Sorbonne qui va devenir la première référence universitaire native en linguistique martiniquaise, Madame Elodie Jourdain revient sur la question :

« Langue enfantine, dit-on souvent, sans doute, par sa simplicité, mais aussi langue crue de marins ou de soldats, langue railleuse que ne retient aucune politesse, mais que la tendresse ou la simple amabilité émaille de mots caressants, langue concise et qui suffit, comme on l'a dit, à l'échange des idées simples, le créole peut-il être envisagé comme support possible d'une littérature ?

Le mot peut faire sourire, car si l'on mettait bout à bout tous les essais, contes, chansons, qui ont été écrits dans tous les créoles, on constaterait que cela constitue un bien mince bagage, et nous ne parlons que de quantité. » (Jourdain, 1956 : 230).

Remplissant néanmoins le programme qu'elle s'est donné, Elodie Jourdain passe en revue les manifestations de littérature orale (contes, devinettes, cantiques de Noël, vidés de Carnaval), puis elle s'attache aux premiers témoignages écrits (Duvivier de la Mahautière, Marbot, Baudot, Saint Quentin, Lafcadio Hearn), avant de signaler l'intérêt des textes plus contemporains de Gilbert de Chambertrand et de Gilbert Gratiant. Abordant la question de l'équipement scriptural savant qui nous arrête aujourd'hui elle conclut :

« Malgré les qualités que nous lui reconnaissons et croyons sentir autant que quiconque, nous n'oserions pas répondre par l'affirmative. Les raisons de notre scepticisme sont de deux sortes. La première inhérente au langage lui-même, privé complètement ou presque, de termes abstraits et en particulier d'adjectifs, héritage probablement africain ; la deuxième appartenant à la géographie : c'est que chaque créole est bien isolé dans son île, comme aux Mascareignes et aux Antilles, soit encadré,

comme en Guyane, par des langues étrangères qui font barrière ; par conséquent les écrivains qui se cantonneraient dans une production destinée particulièrement à une colonie devraient, par avance, se contenter d'une audience bien restreinte ; or, quand on se pique de littérature, on recherche évidemment la plus large audience possible. » (Jourdain, 1956 : 238).

Cette attitude, qui consiste à penser que certains domaines ne sauraient s'énoncer, que certaines notions ne sont pas concevables en créole, transparait enfin dans le fameux entretien qu'Aimé Césaire accorde en 1978 à Jacqueline Leiner pour la réédition de la Revue *Tropiques*, lorsqu'il déclare :

« Ce que nous avons à dire, je ne sais même pas si c'est formulable en créole, du moins en l'état actuel de la langue... J'ai parlé du retard culturel martiniquais. Précisément, un aspect de ce retard culturel, c'est le niveau de la langue, de la créolité, si vous voulez, qui est extrêmement bas, qui est resté –et c'était encore plus vrai en ce temps là- au stade de l'immédiateté, incapable de s'élever, d'exprimer des idées abstraites ? C'est pourquoi je me demande si une telle œuvre était concevable en créole. » (Césaire, 1978, XI).

Césaire, en accord avec la majeure partie des Antillais lettrés de sa génération, et au bout d'un processus que je crois avoir longuement éclairé, pense qu'une langue standard doit pouvoir exprimer les nuances les plus subtiles de la pensée, et que s'agissant des créoles, un ensemble de règles doit être promulgué d'abord pour assurer une communication intellectuelle écrite de qualité. En Martinique, les sujets sérieux seront naturellement traités en français, et la tâche de les dire en créole, de rattraper ce « retard culturel martiniquais », semble tout simplement colossale.

2. Impatiences et expériences de la génération Créolité.

C'est principalement en réaction à ces deux siècles d'écriture, à la fois hardie et timide, osant l'épreuve de la prière, de la fable et de la proclamation tout en baignant dans le doute quant à l'abstraction et à l'argumentation, qu'on assiste à partir des années 1970, à une entreprise de révolution dans les idées et dans les pratiques. Une génération de jeunes gens en colère décide de lier le combat linguistique à la revendication politique, et l'on voit surgir une littérature engagée, chargée de renverser l'ancien ordre diglossique. Ce combat pour un écrit authentique s'articule autour de trois considérants.

L'intervention d'une analyse politique, que l'on qualifiera sommairement de nationaliste, où la langue devient un élément définitoire fondamental de la culture, du peuple et en définitive de la nation. Le créole étant la langue populaire dominée, le français devient de fait la langue coloniale dominante, et la diglossie, quand le mot est connu, est un modèle de colonisation linguistique, le résumé d'une « lutte des langues ». Les citations politiques sous-jacentes proviennent de la pensée de Mao Tsé Toung ou des petits livres de Joseph Staline sur le marxisme, la question nationale et les problèmes de linguistique. Et la référence savante le plus souvent évoquée est le livre de Louis Jean Calvet paru en 1974 chez Payot, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*.

Un nouveau regard est porté sur les autres territoires créoles en forme de construction d'un arrière-pays plus étendu, plus peuplé, plus fort. À cet égard, l'idéologie de la Négritude prônée par Aimé Césaire, qui accordait une place prépondérante aux valeurs ethniques et au continent africain, sera remplacée chez nos écrivains militants par le thème de la Créolité, reposant sur un discours à visée métissée et à géographie discontinue, intégrant dans un premier temps Haïti, Sainte Lucie et la Dominique, puis la Guyane, puis plus tard encore les Iles de l'Océan Indien. Sans que le mot ne soit prononcé avant 1981, la construction de l'archipel créole, Bannzil Kréyol, est en germe. Avec l'idée essentielle que l'on peut trouver

dans l'île voisine ou cousine ce qui manque chez soi : des textes, des mots, une histoire, une attitude face à la langue et à la société dominantes.

Un nouveau recours à la science est pratiqué. Beaucoup des acteurs de cette affaire sont des étudiants ou des enseignants. Même s'ils ont rarement suivi eux-mêmes un cursus complet de linguistique à l'université, ils sont très attentifs au discours de cette nouvelle discipline qui postule l'égalité théorique de tous les idiomes du monde, qui rappelle que la grammaire ne se résume pas nécessairement au livre contraignant comportant des exemples de belles lettres, et qui insiste sur la capacité des langues à tradition orale à supporter une standardisation écrite. Les discours de l'Unesco sur la nécessité d'alphabétiser les populations du Tiers Monde en langue première et les premières préconisations de centration sur la culture d'origine des apprenants viennent s'ajouter à l'ensemble comme un miel délicieux. Cela dit l'argumentation scientifique qui sous-tend la démarche relève d'un structuralisme primaire, dépouillé, au binarisme parfois caricatural, et il faut bien dire que les aspects psychologiques, anthropologiques et sociologiques du passage à l'écrit sont très simplifiés, lorsqu'ils ne sont pas ignorés.

Avant de se coordonner autour du Gerec (Groupe de Recherches à vocation universitaire) et d'emprunter les avenues du succès ouvertes par l'*Eloge de la créolité*, les premiers frémissements créolographiques martiniquais s'accordent sur ce qui se passe ailleurs, dans trois foyers distincts. En Haïti, depuis les années 1940, un important débat sur la graphie est en cours, et à la recherche d'une standardisation destinée à la traduction de la *Bible*, divers groupes religieux publient une presse qui reçoit un accueil encourageant, notamment *Boukan* et *Bon nouvèl* à l'intérieur des frontières, plus tard *Sèl journal ayisyin alétranjé* pour l'importante diaspora vivant aux Etats-unis, (Dejean, 1980). Les autorités politiques qui se succèdent abordent régulièrement la question de l'école et de l'alphabétisation ; elles facilitent le travail de chercheurs américains et français sur ces points, et elles en arriveront même à faire du créole une langue officielle, inscrite dans la Constitution, et à arrêter une orthographe aménagée par un Institut Pédagogique National. En réalité cependant, aucune décision glottopolitique opératoire d'envergure n'est prise et c'est globalement un discours ambigu qui est tenu et une politique pusillanime qui est menée sur la standardisation. L'histoire nous laisse juste la trace d'un Colloque sur ce thème, convoqué à Port au Prince en 1975.

En Guadeloupe, on entend beaucoup parler de Gérard Lauriette, enseignant en rupture de ban avec l'éducation nationale, qui, diagnostiquant les causes de l'échec scolaire dans le mépris des autorités pour la langue première des enfants, fonde dans la commune de Capesterre-belle-eau une école radicalement remise sur ses pieds (Lauriette, 1972). Non loin de là, un jeune professeur de mathématiques, poète à ses heures, est en train de se faire remarquer pour son approche révolutionnaire de la langue. Après avoir vécu la fièvre de mai 1968 sur les campus français, Hector Pouillet est en effet revenu au pays avec de superbes poésies créoles et quelques bonnes trouvailles pédagogiques. Il distribue gratuitement une modeste revue ronéotée qui a pour titre, en forme de slogan, un proverbe bien connu : *Sa ki ni MUCHACH an solèye, ka véyé lapli*, (si tu as de la farine qui sèche au soleil, surveille la pluie, en gros « il faut veiller au grain »), et qui comporte comme sous titre explicatif *Bulletin de la créolité*. Auteur du poème bien connu « Toua toua toupato » , il est le premier porte-parole de la jeune génération qui tente d'effectuer la liaison entre production culturelle de qualité et argumentation politique. Dans le numéro 3 de *Muchach*, il annonce la prochaine tenue du Colloque en Haïti sur la graphie et la préparation d'un *Dictionnaire du créole guadeloupéen*. Enfin, une autre figure guadeloupéenne marque profondément la période, c'est Dany Bebel Gisler qui, après avoir soutenu sa thèse de doctorat en sociologie, quitte délibérément le terrain académique pour tenter à sa manière d'intervenir directement dans le champ social et l'éducation des enfants en difficulté. En 1975 elle publie avec Laennec Hurbon *Cultures et pouvoir dans la Caraïbe*, avec en sous-titre *Langue créole, vaudou, sectes*

religieuses en Guadeloupe et en Haïti. C'est la première fois qu'un ouvrage de « sciences humaines » traite de sujets savants en créole antillais. L'expérience est peu banale puisque le livre présente des chapitres rédigés tantôt en haïtien tantôt en guadeloupéen dans des développements rassemblés dans une première partie, et, dans une seconde partie, les auteurs reprennent les mêmes idées en français. Une autre publication, d'apparence modeste, mais encore plus connue dans les communautés étudiantes, consacra la réputation interventionniste de Dani Bebel Gisler. C'est un opuscule de quelques pages rassemblant ses principes orthographiques *Kek prinsip pou ekri kréyôl*. En 1976 enfin, la sociologue publie à L'Harmattan sa thèse de doctorat, *Le créole force jugulée*. Ces publications sont déterminantes. D'abord elles comportent de l'écrit créole qui relève d'une graphie nouvelle s'opposant aux pratiques antérieures. L'orthographe étymologisante est dénoncée comme un facteur aliénant et un système « phonétisant » est recherché. Ensuite l'argumentation contre la faiblesse argumentative de la langue vernaculaire est vigoureuse et le parti pris de tout dire, y compris la science, en créole est défendu de manière systématique.

Le troisième foyer déterminant que je retiens est celui de la migration antillaise en France. Durant cette période, les étudiants antillais partis faire leurs études en France sont de plus en plus nombreux. Entre autres regroupements, on enregistre l'activité syndicale de l'Association Générale des Etudiants Guadeloupéens (AGEG) et de l'Association Générale des Etudiants Martiniquais (AGEM). Les réunions de cette intelligentsia en herbe dans les résidences universitaires sont fébriles. On discute du poids de l'esclavage, de révolution et d'indépendance nationale, de libération des masses laborieuses surexploitées. Marque fondamentale de l'identité, le créole devient peu à peu un objet central de réflexion : d'abord il est de plus en plus exigé qu'il soit utilisé de manière exclusive lors des dites réunions ; ensuite il est défini comme le signe le plus manifeste de la culture nationale. Les petits-bourgeois sont priés d'oublier leur français aliénant et de même que le tambour connaîtra un immense regain sur les campus européens, la pratique d'une langue éloignée autant que possible des usages acrolectaux est valorisée. Dans ces milieux, on entend parler d'un poète et dramaturge guadeloupéen, Sonny Rupaire, dont le livre *...cette igname brisée qu'est ma terre natale ou gran parade, ti cou baton*, distribué par l'Association Générale des Etudiants Guadeloupéens, et qui comporte des textes référant aux événements violents de Basse-Terre en 1967, fait image de brûlot emblématique.

L'époque voulant qu'on adopte des pseudonymes référant à l'histoire héroïque des nègres marrons, voici qu'apparaît Monchoachi. Jeune Martiniquais vivant dans « l'émigration » antillaise à Paris, il fonde avec quelques camarades la LUA (Ligue d'Union Antillaise), mouvement qui dépasse le cadre étudiant et qui publie les périodiques *Djok* et *Jingha*, feuilles militantes chargées d'informer et d'organiser cette population antillaise déplacée selon des principes nouveaux. La priorité de la LUA est de combattre la mentalité conservatrice attribuée aux colonisés depuis Fanon. Dans ce dessein, la Ligue publie *Chimin libété. Histoire des Antilles* (1978), petit ouvrage d'histoire présentant les événements selon un point de vue révolutionnaire : plus grande place faite aux Amérindiens, développements importants sur l'Afrique et les cultures des populations serviles, héroïsme des marrons. Outre son contenu, la particularité formelle de cette littérature de conscientisation réside évidemment dans la valorisation affichée du créole. Cependant après l'étude attentive du corps de l'ouvrage, le créoliste risque d'être déçu : la moisson créole est bien maigre. Si le titre, les slogans, les phrases fortes et quelques lambeaux de paragraphes apparaissent en créole, le reste de l'ouvrage est écrit en français, et une fois de plus tout ce qui relève du cognitif, de l'argumentation et du raisonnement se développe très traditionnellement dans la langue du colonisateur. En revanche la qualité plastique de la poésie créole de Monchoachi est remarquée : il donne en 1976 *Dissidans'*, qui sera suivi d'autres recueils *Konpè Lawouzé, Bel bel zobel, Nostrom* et *Manteg*. Même si ses œuvres conservent une distribution quasi

confidentielle et ne sont appréciées que des spécialistes, Monchoachi est reconnu comme un poète doué, et revenu plus tard au pays, il poursuivra son parcours en s'investissant dans l'animation culturelle. Une fois de plus le modèle diglossique semble accorder au créole le texte poétique et réserver au français les propos explicatifs et les commentaires, même si dans les préfaces des œuvres militantes on ne comprend pas toujours la rigueur du raisonnement :

« Dans notre pays, seul le créole est une langue populaire. C'est la langue du peuple; créée par le peuple au cours de plusieurs siècles de luttes et de sacrifices. La langue française, par contre symbolise l'oppression. (...) »

Par conséquent si l'on veut réaliser une œuvre littéraire et artistique qui soit nationale et populaire, on ne peut le faire que dans la seule langue qui est elle-même nationale et populaire : le créole. Cela doit être clair pour tous. (...) »

On peut estimer qu'aujourd'hui les conditions mûrissent avec rapidité pour opérer ce BOND de la langue parlée à la langue écrite. La condition la plus fondamentale, c'est le caractère général de la lutte en cours (qui est une lutte de libération nationale) et son développement impétueux ; une autre condition, c'est le ralliement de fractions importantes d'intellectuels au camp du peuple. Mais si malgré tous nos efforts il devait en être ainsi, parions que le jour où des « docteurs ès créole » trôneront dans des universités antillaises, le peuple aura gardé suffisamment d'humour pour secouer le pays d'un immense éclat de rire. » (Monchoachi, 1977, p. 12).

Qu'on le veuille ou non, au milieu des années 1970, la communauté antillaise a décidé de faire la démonstration que le créole pouvait s'écrire, et si la poésie et la presse militantes gagnent un lectorat considéré comme une élite, le discours argumentatif et abstrait résiste encore à la démarche de standardisation. Ces faiblesses écrites de la langue sont plus ou moins principalement rapportées à la perfidie coloniale et confusément à l'absence d'outils. Mais on voit bien dans le discours des scripteurs sourdre une relative méfiance à l'endroit des décideurs d'état autant que des savants et particulièrement des linguistes. Et les voix qui s'élèvent pour la construction de cet équipement seront finalement assez rares. Ainsi donc, lorsqu'en 1976 Jean Bernabé fonde au Centre Universitaire des Antilles Guyane le Groupe d'Etudes et de Recherches de la Créolophonie, la plus emblématique des contributions de la revue *Espace créole* sera un article intitulé « Propositions pour un code orthographique intégré des créoles à base lexicale française ». L'agrégé de grammaire qui s'intéresse à la langue dominée vient d'obtenir le premier poste d'enseignant en linguistique dans l'université naissante de son pays ; il revient d'Haïti où s'est déroulée une rencontre de spécialistes européens et américains sur la question de la graphie, il est sur le point de participer au Premier Colloque International des Etudes Créoles convoqué à Nice quelques semaines plus tard. À la Faculté des Lettres, implantée en Guadeloupe, en plus de ses collègues métropolitains, Jean Bernabé réunit une équipe d'étudiants créolophones (Donald Colat Jolivière, Hector Deglas, Robert Fontes, Dannick Zandronis), désireux d'apporter des matériaux un peu plus consistants à l'entreprise et résolu à changer le paysage écrit. Dorénavant écrire c'est d'abord graphier correctement (Bernabé dit « scientifiquement »), mais c'est aussi mettre en perspective la circulation de nouveaux discours. Le Groupe lance alors trois publications supplémentaires : *Mofwaz* revue de vulgarisation qui reprendra pédagogiquement les thèses de Bernabé sur la graphie, *Textes Etudes et Documents* plus particulièrement consacré à la littérature, et *Kabouya* premier journal expérimental entièrement rédigé en créole.

En déroulant cette chronologie succincte, et en essayant de joindre des éléments épars de l'histoire linguistique et culturelle récente des Antilles, j'ai voulu éclairer l'angle glottopolitique adopté par les principaux scripteurs des années 1970. Il apparaît assez nettement qu'à la ferveur religieuse a succédé la fièvre du grand soir décolonisateur : les références dominantes s'inscrivent désormais dans la pensée marxiste-léniniste caractérisée parfois sur place de « mao nationaliste ». Outre cette orientation politique marquée, il

convient de noter la rencontre des intellectuels martiniquais avec des Guadeloupéens et des Haïtiens, et la tendance au technicisme voire à un certain scientisme qui transparait dans la fabrication de l'orthographe. Cependant si l'attention est portée à ce qui s'écrit dans le domaine poétique, si on annonce des travaux en grammaire et en lexicologie, voire en pédagogie, il faut bien reconnaître que les productions triviales des dessinateurs, des publicitaires et des auteurs compositeurs populaires sont complètement ignorées. J'ai déjà dit ailleurs (Prudent 1989) en quoi cette approche savante de l'écriture créole se donne toutes les chances d'échouer, je ne m'y attarderai donc pas.

3. Les avatars récents de la standardisation savante.

De tout ce qui précède, on peut conclure que le mouvement de valorisation créole s'est installé dans un contexte dominé par la mise en cause d'une politique culturelle d'assimilation. Afin de ne plus répéter la leçon d'histoire aliénante « Nos ancêtres les Gaulois ... », afin de faire tomber les masques blancs censés recouvrir les peaux noires, une minorité d'intellectuels du moment a adopté le phare de la langue et de la culture comme « moyens d'éclairer la prise de conscience populaire ». Tout cela baigne dans une formidable triple illusion : que les Martiniquais auraient pour langue maternelle unique le créole, qu'ils désireraient en faire un outil d'analyse et d'intellection, et qu'il suffirait de le mettre sous les yeux des locuteurs pour que le retard scolaire et le niveau de développement soient immédiatement changés. Cette problématique débouche naturellement sur une mise en cause de l'école qui ignorerait la langue maternelle. Mais les enseignants martiniquais restent majoritairement acquis à l'idée que le progrès passe par le français. Les tenants de la nouvelle créolophilie continueront par conséquent leur dénonciation de l'école « glottophage », mais ils investiront finalement assez peu dans la sphère pédagogique. On comprend mieux alors pourquoi la question de l'écrit se pose essentiellement dans la presse. Une analyse systématique du corpus constitué de *Grif an tè*, *Kabouya*, *Kourilèt*, *Antiya Kréyol* a été entamée. Elle mérite encore bien des approfondissements, surtout si on pratique une méthode comparative qui étudierait l'impact et la lisibilité des périodiques humoristiques comme *Colik blag bô kay*, *M.G.G.*, ou *Fouyaya*. Les remarques de Prudent (1993) et de Marie-Christine Hazaël-Massieux (1994) suffisent déjà largement à problématiser la trajectoire prise par les aménageurs d'alors. Par exemple l'expérience *Kourilèt*, traduction du *Courrier de l'Unesco* par une équipe réunie par le Gerec (1987) est édifiante : durant des mois des étudiants et des professeurs se réunirent pour tenter, dans divers créoles de la Caraïbe, la traduction intégrale d'un numéro de la publication de l'Unesco dirigée alors par Edouard Glissant. Une simple lecture d'un extrait de l'éditorial suffit à mesurer l'ampleur de la tâche :

Texte de l'édition française :

« L'homme a toujours vécu dangereusement depuis que notre plus lointain ancêtre, un hominidé qui vivait sans doute sur le continent africain, posa les premiers jalons de l'humanité et découvrit qu'une pierre pouvait, dans la main, devenir un outil aussi bien qu'une arme. »

Version créole :

« Pli pli woukoul(1) gangan(2) nou (an ominidé, mèyè sé asou boultè(3) afritjen an i té ka viv), dépi tan-an i mété poumyé fondas mounté(4) atè èk i rivé konpwann an woch té pé sèvi anba lanmen-y oben kon an zouti oben kon kon an zanm, dépi tan-tala, lémon(5) toujou viv an mannyè riskab.

1. lointain – 2. ancêtre – 3. continent – 4. humanité – 5. l'homme. » (Kourilèt p. 3).

A l'époque les responsables du projet établissent à hauts cris un constat de réussite. Jubilant pour le financement obtenu auprès des autorités locales, ils soulignent la reconnaissance gagnée auprès des organismes internationaux et la ferveur suscitée dans les troupes militantes : « Le créole devient la trente cinquième langue de l'Unesco », « Abonnez vous, d'autres numéros suivront », etc. Le résultat aurait pourtant mérité une évaluation attentive. Sans prétendre la conduire ici, on découvre simplement au niveau lexical qu'il n'est pas possible de traduire la phrase française sans introduire plusieurs néologismes créoles, que ces néologismes nécessitent traduction et gloses en de nombreuses notes infrapaginales, que cette traduction est elle-même sujette à discussion. Sur les plans syntaxique et stylistique, la sensation de dépaysement est encore plus forte : ne pouvant suivre l'ordre linéaire de l'original, le traducteur a inversé thème et prédicat, et la phrase française a débouché sur une structure créole alambiquée en diable, avec une réorganisation de plusieurs constituants, une incise inattendue et une chute déroutante. Bref, nous avons affaire à un monstre. Le bon sens populaire ne s'y trompera pas reprenant la vieille étiquette de créole **dragon** appliquée autrefois à *Grif-an-tè* ! Par ailleurs la lecture du texte, surréaliste pour un créolophone de Martinique, devient énigmatique pour un Guyanais, rébus pour un Haïtien et carrément mystique pour un Réunionnais. Bref, la critique que je portais en 1988 à l'expérience n'est pas à changer d'une ligne, nous sommes bel et bien devant un échec : on ne peut pas écrire la science en usant systématiquement de formes incompréhensibles et en multipliant les renvois à des notes ennuyeuses. On ne peut pas ignorer l'attitude de rejet voire de dégoût des lecteurs ordinaires. Personne n'est en mesure de déduire une norme simple et claire de cette expérience, personne ne saura donc s'en servir pour construire une formation honnête et efficace des enseignants. Ce genre d'exercice est à exclure des salles de classes. Aucune mesure d'impact public de ce type d'écrit n'étant posée, le Conseil régional de la Martinique, financeur du projet, ne se préoccupera pas d'en connaître davantage. La rédaction du *Courrier de l'Unesco* estimant que, sans bailleur de fonds, il n'était pas question de poursuivre, et les équipes de traducteurs s'essouffant à une tâche ingrate, l'expérience n'aura aucune suite.

Loin de constituer une primeur, la démarche de *Kourilèt* était un aboutissement. Elle reprenait pas à pas le modèle que Jean Bernabé avait précédemment conçu avec *Kabouya* et qu'il avait expérimenté lors du premier Colloque International Bannzil kréyol. En 1984 en effet un collectif de chercheurs natifs avait eu l'idée d'organiser à la Réunion une rencontre scientifique sur le thème « L'invansyon bann mo épi bann parol pou l'avni bann zil kréol / Créativité lexicale et aménagement terminologique dans les sociétés créolophones ». Chaque contributeur avait pour mission de présenter sa communication dans le créole de son pays, ce qui nous laisse une collection assez unique d'analyses scientifiques rédigées en créoles à base lexicale françaises (Sobatkoz 1985). L'anecdote veut que, arrivé devant la communauté des chercheurs créolophones qui avaient chacun pour soi, longuement souffert pour rédiger un texte savant en créole, Jean Bernabé, arguant de l'importance du travail accompli, présenta son travail ... en français ! Quelques mois plus tard, il envoyait toutefois au Comité de lecture de la Revue *Sobatkoz* son texte final, sous sa version créole. Là encore à défaut d'analyse détaillée, la lecture attentive de la première phrase suffit à établir les problèmes :

« *Nou an dwa machoké⁽¹⁾ lanng-lan*

*Epi zafè kréyol pou pyété⁽²⁾ bati⁽³⁾ lékol la, si ou wè ayen pa fèt pou i pé sa *dékaté⁽⁴⁾ hod⁽⁵⁾ larèl⁽⁶⁾ fwansé-a, fok byen sav sé an balan pli fo i ké pwan asou chimen lanng tÿèpè-a⁽⁷⁾.*

Notes explicatives

*(les mots précédés d'un * sont des néologismes)*

1. *machoké v., formé sur machokè : forgeron ; variante de mansokyè (origine anglaise) *machokay : travail, élaboration

2. pyété v., former sur pyé : marcher sur, piétiner

3. bati n., désigne un champ, un « abattis », résulte donc d'un défrichage. Devenu rare aux Antilles, courant en Guyane.

4. dékaté v., formé sur dékatman, qui se dit du développement de la foulée d'un coureur. (cf. écartement, grand écart, ...)

5. hod prép. Employée surtout à la Dominique. Marque la provenance : hors de, de

6. larèl n., ligne, raie, sillage.

7. *tjèpè adj. Formé sur tjèpé, v. qui signifie l'emporter sur, exceller dans ... Voir JJ THOMAS. Cf. Guadeloupe l'expression : an chèpè woch = une énorme pierre (évolution phonétique ou problème de notation de la palatale initiale ?) Cf. l'expression gwo tjap = une personne importante. » (Bernabé, 1985 : 11-16).

Toujours une phrase atypique ! Toujours des mots inconnus du créolophone ordinaire ! Toujours cette nécessité d'annoter lourdement l'énoncé, et dans ces notes de faire primer une justification poétique pan-créole sur l'explication motivée et territorialisée de la création ! Toujours cette volonté de passer en force, de brutaliser les habitudes esthétiques de la communauté en imposant des séquences de lettres, de syllabes et de mots illisibles et imprononçables ! Paraissant dans les *Actes* d'un Colloque où se côtoyaient les créolistes natifs, cet écrit savant avait un caractère explicitement expérimental, et là encore l'évaluation de la réception du message aurait dû s'imposer comme la seule attitude sage. En réalité, le mouvement de standardisation en cours ne se souciait pas vraiment de cela. Une certaine forme d'autoritarisme néologique était à l'œuvre, qui écartait toute hypothèse d'écoute de la réaction sociale ou de débat avec les pairs. L'examen des concepts centraux de Bernabé nous livre la clé de cet activisme aveugle et sourd. La crainte mille fois évoquée de la décréolisation et, à terme, de la mort du créole, avait entraîné la posture dite de « déviance maximale » ; cette dernière avait accouché de l'exigence d'authenticité « fondal-natal » ; et le désir de norme absolue et immédiate s'était tout simplement commué en purisme à l'état brut. Appuyé sur une certitude fondamentaliste de la justesse du combat, convaincu qu'il fallait une norme et que personne ne l'inventerait en dehors du petit groupe qu'il dirigeait, le théoricien était devenu parfaitement incapable d'entendre les résistances des usagers comme autre chose que des effets de l'aliénation ambiante ou alors comme des oppositions idéologiques en provenance des milieux mulâtres ou petit-bourgeois.

Dans les vingt années qui suivent, si elle ne se manifeste plus avec la même insouciance, cette attitude perdure sous mille formes. Un premier corpus n'est pas difficile à établir en Martinique : éditoriaux, quatrièmes de couverture, titres d'essais (Médju M'Kba, 1999), résumé d'analyse (Harpin 1986), pamphlets historico politiques (*Wouj vè nwè, Rouge vert noir, twa koulè ba an drapo*), plaidoyers écologistes, feuilles expérimentales (*Kabouya* n°2), mémoires universitaires (Dobat, 1993). Tous textes qui souffrent du même mal : on postule la capacité du créole à tout dire, et l'on dit tout, en inventant les mots qui manquent, en fabriquant à l'occasion des glossaires néologiques ad hoc (**bwètamo**) et en se moquant comme d'une guigne des migraines du lecteur. Plus tard viendront des étudiants réfléchissant à la manière de dire la météorologie (Restog 1992), les nouvelles à la radio (Dobat 1993) ou la pêche et ses techniques (Harpin 1995). Ce qu'ils révéleront ce n'est pas tant la fonction emblématique ou les chants de victoire paradoxaux accompagnant la démarche mais plutôt le caractère compliqué de la dimension technique. On a montré plus haut que, parti sur la route de la création lexicale et de l'écriture coûte que coûte, le Gerec s'était donné une mission

d'aménageur linguistique, se condamnant à poursuivre son discours sans écouter la réponse sociale. Ce qui est beaucoup plus étrange, c'est que d'une part, le marché de l'écrit créole connaît une réelle vitalité mais dans un tout autre rayon, celui des livres et albums pour enfants, et que d'autre part, les mêmes idéologues qui continuent à vociférer leur détermination et leur compétence à équiper la langue maternelle ont depuis belle lurette tourné casaque dans leur pratique littéraire. Comprenant clairement qu'il n'était pas possible de vendre un livre en créole, Raphaël Confiand entame en effet un cycle de productions romanesques en français créolisé, et à l'instar de Patrick Chamoiseau, il fait la démonstration de la valeur de ce que ce qu'il avait toujours honni. Le mélange des deux langues produit du plaisir à la fois chez le lecteur et chez l'auteur. Nul besoin de revenir sur ce point d'histoire traité ailleurs, mais dont les auteurs et quelques analystes de la littérature martiniquaise feignent d'ignorer l'importance. Alors que la Préfecture et le Conseil Régional réclament (et obtiennent) des créolistes une traduction créole « pur » (fondal-natal) des textes de leurs sites Internet, les dirigeants du Gerek, changeant leur fusil d'épaule, oublient toute vindicte à l'égard des formes linguistiques intermédiaires, et expliquent dans un merveilleux discours pacifiste qu'« on peut faire passer des idées créoles en français ».

Il n'existe pas de théorisation de la pratique romanesque interlectale. Pour s'y retrouver, le lecteur devra donc se contenter du recours à l'*Eloge de la créolité* et aux nombreuses déclarations, souvent fantaisistes, parfois contradictoires, d'un linguiste et de deux romanciers devenus essayistes. On pense notamment à une interview de Confiand comparant le créole à une bicyclette et le français à une Mercedes, alors qu'il devenait nécessaire de justifier l'abandon des positions radicales antérieures. En revanche, les succès enregistrés en littérature macaronique n'ont nullement empêché le renouveau du purisme dogmatique à l'occasion de combats ciblés. Il suffit d'aller au récent *Dictionnaire des néologismes créoles* de Raphaël Confiand (2001), où resurgissent non seulement le zombi de la « déviance maximale », mais la rhétorique de la condamnation en hérésie de tous les libres usagers de la langue. La notoriété littéraire acquise en français n'a absolument pas correspondu à un changement idéologique quant à la norme créole pour les luttes internes. Au contraire, s'ajoutant à la nouvelle respectabilité universitaire acquise dans la discipline Langues et cultures régionales, elle continue à valider la posture de préconisation des néologismes « dragon » et des formes basilectales.

Le parcours des productions savantes que j'ai effectué est incomplet et risquerait de faire poindre une conclusion désespérante sur la standardisation en cours. Pour finir, je tiens donc à présenter le travail martiniquais qui, de tout ce que j'ai eu entre les mains, semble le plus prometteur. C'est en tout cas celui qui a été lu par des étudiants et des enseignants en provoquant un réel intérêt. Il s'agit de la modeste traduction entreprise par Georges Henri Léotin, de textes de Platon. Evidemment on peut poser que cette forme discursive, liée au dialogue, a posé moins de difficultés au traducteur au moment du passage au créole. Néanmoins la version de ces quelques lignes du *Gorgias* me semble heureuse, l'analyse du détail mérite d'être conduite dans un cadre approprié, et si je ne suis pas arrivé à une conclusion complètement négative quant à la capacité du créole à dire quelque chose de savant, c'est sans doute grâce à ce texte. Pas de néologisme « dragon », pas de syntaxe tourne boulée, pas la moindre construction stylistique que j'ignorais avant d'avoir lu ce texte, pas le moindre recours à une note explicative. Georges Henri Léotin essaie d'écrire un créole lisible pour l'honnête homme, et les non militants. Cette posture méritait à ce titre d'être distinguée.

« Veux-tu savoir quel type d'homme je suis ? Eh bien, je suis quelqu'un qui est content d'être réfuté, quand ce que je dis est faux, quelqu'un qui a aussi plaisir à réfuter quand ce qu'on me dit n'est pas vrai, mais auquel il ne plaît pas moins d'être réfuté que de réfuter. En fait j'estime qu'il y a plus grand avantage à être réfuté, dans la mesure où se débarrasser du pire des maux fait plus de bien qu'en délivrer autrui. Parce qu'à mon

sens aucun mal n'est plus grave pour l'homme que de se faire une fausse idée des questions dont nous parlons en ce moment. » (Le Gorgias, traduction M. Canto).

« Ou lé sav ki janr moun man yé ? Enben, man sé an moun man renmen yo kontrèdi mwen lè man dan lèrè ; man renmen kontrèdi moun tou, lè yo ka di mwen an bagay ki pa vré. Men otan man renmen kléré lézôt otan man enmen lézôt kléré mwen tou.

An vérité menm, dapré mwen vo-myé sé wou yo ka « tiré-an-nwè », adan an sans, pis simyé sé wou yo ka djéri pasé sé wou ka djéri lézôt. Pas silon mwen, rété dan lère anlè sé pwoblèm lan nou diskité a ; ayen pa pli grav pou an moun. » (Léotin, 1991).

4. Bilan d'étape : standardisation créole et violence symbolique.

La décision ministérielle de faire « du » créole une langue régionale « comme les autres » pose donc crûment la question extrêmement complexe de la standardisation. Or de même que la société martiniquaise dans sa globalité n'est toujours pas prête à accepter la silhouette des mots créoles dans un système graphique commandé par la phonologie, de même elle est peu disposée à adopter une rhétorique savante écrite en vernaculaire selon les procédures de nos « docteurs en langue et culture régionales ». Même en voulant ménager ses collègues du Geric et en référant au curieux syntagme de « langue muette », le linguiste Jacques Coursil le dit d'ailleurs de manière assez définitive :

« La lexicalité du créole n'est productive que dans ses sémiologies botaniques ustensilitaires et ancillaires, mais elle emprunte toute sa sémantique conceptuelle (vocabulaire des institutions, noms des objets de consommation, informations etc.). En clair, la langue créole est sous assistance lexicale. Elle importe du français son lexique conceptuel et le phonétise. » (Coursil, 1999 : 40).

Comment bâtir un discours savant dans un tel cadre ? Comment seulement rédiger une dissertation dans une langue « sous assistance lexicale » en maintenant une position de « déviance maximale » ? La tâche qu'assigne, sans bien s'en rendre compte, le législateur aux aménageurs, est tout simplement énorme. Comme dans d'autres sociétés, il faudra concevoir une nouvelle norme lexicale et rhétorique, produire des ouvrages prescriptifs, contrôler le recrutement et la formation des maîtres et proposer dans les médias des modèles acceptables par les créolophones. « Il faudra apprendre à la science à parler créole » ! La question qui surgit ici est moins celle de la nature des choix techniques que celle de l'adhésion et du soutien populaires, et ce point semble dramatiquement absent des plans de nos aménageurs ! Dans une diglossie, le discours savant se formule ordinairement dans l'acrolecte et le seul désir de contrarier cette force de l'habitude, même lorsqu'il émane de linguistes natifs, de journalistes progressistes et d'instituteurs militants ne saurait suffire à invalider cette loi. En fin de parcours, je suis donc contraint d'affirmer mon scepticisme sur la manière de poser les questions, sur la nature des choix effectués et sur les méthodes retenues. Même avec imposition forte, éventuellement relayée par les Ministères concernés, les normes prétendument arrêtées risquent de rester dramatiquement inutilisables par la majorité des acteurs concernés (enseignants et journalistes). À la question posée, la communauté continue à répondre avec l'évidence du bon sens : pourquoi se forcer à lire et à écrire en créole des choses sérieuses, ce que l'on fait mieux en français ? Pourquoi se contraindre à produire en créole alors qu'il est plus facile, plus rentable, plus efficace de dire sa pensée abstraite en français ? Y aurait-il là un surplus d'identité ? Mais la preuve de l'identité par écriture métissée et interlectale interposée est faite. Précisément par ceux qui sont le plus farouchement « créolitaires » ! Si Confiant et Chamoiseau vendent si heureusement l'imaginaire martiniquais au reste du monde en français, à quoi donc sert-il d'écrire le créole authentique et fondamental ?

Pour savoir si le créole était apte à écrire la technique, la science et la philosophie, on a postulé *ex abrupto* que toutes les langues étaient égales en tout point. Il a suffi alors de forger une graphie, de rédiger un dictionnaire de terminologie et d'ériger quelques règles rhétoriques que l'on espérait (que l'on espère encore) diffuser par le biais de l'école et des médias. Voici le discours de ces spécialistes qui soutiennent que la normalisation d'une langue c'est l'imposition par la force d'un ensemble de règles décidées par des personnes éclairées. La sociolinguistique (en tout cas celle que je pratique) met en doute cette démarche techniciste et autoritaire. La société martiniquaise désire-t-elle vraiment vernaculariser ses discours savants ? L'examen de tout ce qui précède me conduit au doute.

Mon travail reconnaît cependant la nécessité d'une démarche exploratoire mesurée. Il est légitime et opportun de chercher à équiper une langue sans tradition rhétorique écrite de tous les outils qui peuvent aider les usagers (et particulièrement les plus démunis d'entre eux) à améliorer leurs performances scolaires, leur compréhension du monde, et leur capacité d'intellection de leur environnement. Les créoles antillais méritent donc que des efforts soient conduits pour que les registres du sérieux, du technique et du scientifique soient envisagés à l'écrit. Néanmoins la reconnaissance de cette nécessité ne doit pas anesthésier tout principe de précaution. Avant de sombrer dans l'agitation néologique ou l'activisme identitaire, prenons le temps de l'étude, de l'évaluation, du dialogue, de la pédagogie et de la formation. Dans les départements français d'Amérique, s'il existe aujourd'hui de la poésie, du théâtre, de la chanson et de la publicité écrits en créole « acceptable », personne n'a réussi à écrire un texte « sérieux » en créole qui occuperait pleinement et heureusement un circuit ordinaire de communication sociale. Ceux qui s'y sont risqués sont ceux qui savent le mieux que le créole n'est pas prêt en l'état à assumer ces fonctions. Aucun politicien ne rédigera un tract complet en créole, pas plus qu'un journaliste sensé ne publiera un article intégral dans cette langue ! Au mieux le politicien concédera un slogan, le journaliste un titre de rubrique, le plus souvent d'ailleurs écrits en graphie traditionnelle ! La confrontation des discours élaborés en français et en créole établit toujours le caractère non satisfaisant de la version créole. Le locuteur en arrive nécessairement à la question : « pourquoi dire mal et à un petit nombre en créole, ce que je dis correctement et à tous en français ? »

Dire qu'un téléspectateur martiniquais comprend mieux un journal télévisé ou un bulletin météorologique en créole qu'en français relève de l'illusion pure. Suggérer une diffusion des premiers choix terminologiques et rhétoriques par l'usage d'une violence redoublée de l'appareil scolaire en créole, tout cela pour voler au secours des élèves en difficulté, ne révèle pas seulement de l'ignorance mais de l'insouciance et de la légèreté. Les défis de l'aménagement linguistique à la Martinique sont ceux de la recherche scientifique respectueuse des résistances du terrain, et ceux de la pratique d'une réelle communication sociale, argumentée et contradictoire. Ils exigent la connaissance nuancée et la compréhension en profondeur de l'utilisation complexe des langues dans cette société.

Bibliographie

- ANONYME, 1978, *Chimin libèté, Histoire des Antilles*, Paris, Jingha, Imprimeurs libres.
 ANTOINE, M., 2000, *Le créole martiniquais de poche*, Assimil évasion.
 BAISSAC, C., 1880, *Etude sur le patois créole mauricien*, Genève, Slatkine Reprints, 1976.
 BEBEL GISLER, D., 1983, « Il faut apprendre à la science à parler créole », *Détoua ti fèy Bouadoubout*, n°4 pp. 15-33, Lamentin, Association Guadeloupéenne d'Éducation et de Formation.
 BEBEL GISLER, D., HURBON L., 1975, *Cultures et pouvoir dans la Caraïbe*, IDOC L'Harmattan.

- BEBEL-JISLE, D., s.d. (1975), *Kèk prinsip pou ekri kréyol*, RCP 396 CNRS Paris.
- BEDARD, E., MAURAI, J. (éds), 1983, *La norme linguistique*, Conseil de la langue française du Québec/ Le Robert.
- BERNABE, J., 1983, *Fondal natal, Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, L'Harmattan.
- BERNABE, J., 1985, « Asou chimen nèfté vokabilè a fondas kréyòl », *Sobatkoz* n°3, pp. 11-29.
- BERNABE J., CHAMOISEAU, P., CONFIANT, R., 1989, *Eloge de la créolité*, Gallimard.
- Bib la, Parol Bonfié an Ayisyin*, 1986, Port au Prince, Société Biblique Haïtienne.
- CALVET; L.-J., 1974, *Linguistique et colonialisme*, Payot.
- CESAIRE, A., 1978, « Entretien avec Jacqueline Leiner », Réédition de la revue *Tropiques*, Jean Michel Place, pp. V-XXIV.
- CHAMOISEAU, P., 1990, « Le créole et les médias », *Antiya kréyol* n° 10.
- CONFIANT, R., 2001, *Dictionnaire des néologismes créoles*, Ibis rouge éditions.
- COURSIL, J., 1999, « L'éloge de la muette », *Espace créole* 9, pp. 31-46.
- DOBAT, D., 1993, *Le discours radiophonique créole en Martinique (1989-1992) Déstructuration ou restructuration de la langue créole ?*, Mémoire de DULCR, UAG.
- GEREC, 1982, *Charte Culturelle Créole*, Fort-de-France, Centre Universitaire Antilles Guyane.
- GOODY, J., 1979, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Minuit.
- GOUX, L'abbé J.-C., 1842, *Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises*, Paris, Vrayet de Surcy.
- HARPIN, S., 1986, *L'école, le magique et l'imaginaire*, Fort-de-France, Amep.
- HARPIN, S., 1995, *Dictionnaire encyclopédique des technologies créoles. La pêche à la Martinique*, Fort-de-France, Amep.
- HAZAEEL-MASSIEUX, G., 1996, *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, Publications de l'Université de Provence.
- HAZAEEL-MASSIEUX, M.-C., 1993, *Ecrire en créole. Oralité et écriture aux Antilles*, L'Harmattan.
- HAZAEEL-MASSIEUX, M.-C., 1994, *Le créole de Guadeloupe de l'oralité à l'écriture*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Provence, Document de présentation.
- JOURDAIN, E., 1956, *Du français aux parlars créoles*, Klincksieck.
- La sainte Bible, La Sent Bib, L'ancien et le nouveau testament tirés de la Sainte Bible* par Laurent Lifeson, 1988, traduction de Joby Bernabé, 5 tomes, Fort-de-France, éditeur CCHL.
- LAURIETTE, G., 1972, *De la rédaction à la dissertation et du régionalisme à l'universalisme ; initiation à la vie intérieure*, Basse Terre, chez l'auteur.
- LEOTIN, G. H., 1988, *Monchoachi, le créole, l'écriture, la politique*, Mémoire de D.U.L.C.C., Université des Antilles et de la Guyane.
- LEOTIN, G.-H., 1991a, « Platon-Gorjyas », *Bannzil Kréyol, Journal Asosyasyon Bannzil Kréyol* Matnik, Liméwo 1, p. 6.
- LEOTIN, G.-H., 1991b, « Mémwè épi ékriti nan 'Fèd' », *Chemins critiques* Volume 2 numéro 1, pp. 165-168.
- LEOTIN, G.-H., 1993, *Mémwè latè*, Editions Bannzil kréyòl Matnik.
- LUDWIG, R. (Ed.), 1989, *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Tübingen, Gunter Narr.
- MARBOT, F. A., 1846, *Les Bambous. Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur*, Réédition Casterman, 1976.
- MARCH, C., 1996, *Le discours des mères martiniquaises*, L'Harmattan.
- MATHESIUS, V., 1932, « Sur la nécessité de stabilité d'une langue standard », traduit du tchèque par Paul Garvin dans Bedard & Maurais, 1983, pp. 809-813.

- MAUPASSANT, G., 2000, *Une partie de campagne et autres nouvelles, An dousin kanpay èk dôt istwèkout*, Traduction créole (Martinique) par Jean Pierre Arsaye, L'Harmattan.
- M'Kba, M., 1999, *L'Ethiopie - Martinique, Létyopi atè Matinik, Nannan Lafrik adan palé kréyòl moun Matnik, L'Afrique dans le « kréyòl » martiniquais*, Editions Lafontaine.
- MAUVOIS, G., 1996, *Don Jan traduction et adaptation du Don Juan de Molière*, Ibis Rouge éditions.
- MONCHOACHI, 1977, *Dissidans', poèmes*, Paris, Ligue d'Union Antillaise, Editions Germinal.
- POULLET, H., 1982, *Pawòl an bouch Paroles en l'air*, Fort-de-France, Désormeaux.
- PRUDENT, L. F. (Ed.), 1984, *Kouté pou tann! Anthologie de la nouvelle poésie créole*, Editions caribéennes.
- PRUDENT, L. F., 1985, « An diksyonnè kréyòl Lakarayib : an politik lakonésans pou divini nou », *Sobatkoz* n°3, pp. 158-169.
- PRUDENT, L. F., 1988, « Les langues créoles en gestation, II L'abolition de l'esclavage à la Martinique », *Nouvelle Revue des Antilles* n°2, pp. 31-56.
- PRUDENT, L. F., 1989a, « La pub, le zouk et l'album » dans *Antilles Espoirs et déchirements de l'âme créole*, *Revue Autrement*, HS n° 41, pp. 209-216.
- PRUDENT, L. F., 1989b, « Ecrire en créole » dans Ludwig (ed.), *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Gunter Narr, pp. 65-80.
- PRUDENT, L. F., 1998, « La passion de notre seigneur selon Saint Jean en langage nègre : premier texte créole de l'histoire linguistique martiniquaise », *Etudes créoles* Vol. XXI n°2, pp. 16-35.
- RESTOG, S., 1992, *Langue créole et météorologie*, Mémoire de D.U.L.C.R., Université des Antilles et de la Guyane.
- ROMANI, J.-P., 2000, *L'interlecte martiniquais*, Thèse de Doctorat Université de Rouen Haute Normandie.
- Rouge Vert Noir! Trois couleurs pour un drapeau, Wouj Vè Nwè, Twa koulè ba an drapo !*, Fort-de-France.
- RUPAIRE, S., 1971, *Gran parade ti cou baton, Cette igname brisée qu'est ma terre natale*, Paris, Edition Parabole.
- SCHOELCHER, V., 1842, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, Fort-de-France et Pointe à Pitre, Réédition Société d'Histoire de la Martinique et Société d'Histoire de la Guadeloupe.
- TELCHID, S., POULLET H., 2000, *Zayann, fables de la fontaine français / créole*, Pointe à Pitre, PLB éditions.
- Tèstèman Nèf-la, épi an posyon An Liv Samz-la*, Bible Society in the East Caribbean, Barbados.

Périodiques :

- Antilla kréyòl*, une quinzaine de numéros parus de manière irrégulière entre 1984 et 1991, rédacteur en chef : Raphaël Confiant, Martinique.
- Balata*, journal créole édité par les mouvements culturels de Sainte Lucie et Dominique et subventionné par les Nations Unies, rédacteur Yves Renard, a cessé de paraître après 8 numéros.
- Bannzil Kréyol*, Journal Asosyasyon Bannzil kréyol Matinik, liméwo 1, Oktob 1991.
- Colik Blag bo kay*, magazine humoristique martiniquais.
- Détoua ti fèy BOUADOUBOUT*, Association Guadeloupéenne d'éducation et de Formation, rédacteur principal Dani Bebel Gisler ; Guadeloupe années 1980.
- Djok*, Publication de la Ligue d'union Antillaise, Paris années 1970.
- Fouyaya*, Magazine de bandes dessinées, plus de soixante numéros parus.

Grif an tè, pou nou sanblé èk apiyé anlè pwa ko nou, parution à périodicité changeante entre 1977 et 1981, Rédacteur en chef Léopoldie, participent à la rédaction Serge Harpin et Rapahël Confiant, Martinique, près de 60 numéros parus.

Jingha, Magazine d'union antillais, 1976-1977, parutions occasionnelles dans la migration antillaise à Paris, Rédacteur en chef Hughes Drane, collaborateur, Monchoachi.

Kabouya, ka parèt lè nou paré, n°1 mai 1979, n°2 okt-nov-désanm 1988, Gerec, Martinique, Campus de Schœlcher.

Kourilèt, mwa di jen 1987, traduction créole du *Courrier de l'Unesco* numéro 6 juin 1987, réalisé par une équipe dirigée par le Gerec.

M.G.G. (Martinique Guadeloupe Guyane), magazine de bandes dessinées

Sa ki ni MUCHACH an solèye, ka véyé lapli, bulletin de la créolité, 6 numéros parus de manière irrégulière, 1975-1976, rédacteur en chef, Hector Poulet, Guadeloupe.

Sobatkoz, Revue du GREC, Editions Ziskakan, Saint Denis, cinq numéros parus 1985-1986.

FIN DE LA « VIEILLE DIGLOSSIE » REUNIONNAISE ?

Claudine Bavoux

L.C.F.- U.M.R. 8143 du C.N.R.S. Université de la Réunion

Peut-on évacuer la question de la diglossie ?

Dans le contexte actuel, marqué à la Réunion comme dans les autres D.O.M. par une reconnaissance politico-administrative des créoles dont il est encore difficile de mesurer l'importance, on est en droit de s'interroger sur la perception que les acteurs ont de la situation. La perçoivent-ils toujours comme une situation de diglossie, de domination du vernaculaire par la langue nationale, ou la perception naguère conflictuelle, douloureuse même, du contact linguistique est-elle en train de céder la place à un sentiment plus serein ?

Les linguistes, que la communauté interpelle régulièrement, ne peuvent rester en dehors d'un débat qui s'étale dans la presse : « qu'en disent les linguistes ? », « on n'entend pas les linguistes », lit-on, entend-on, ici et là. Il est vrai que ces derniers, après s'être largement exprimés dans les années 70 à 80, ont moins publié ces dernières années sur cette question. Mais voilà que la (au moins relative) reconnaissance officielle du créole nous contraint à rouvrir le dossier de la diglossie réunionnaise et à nous demander si une évolution notable de la situation et de la perception qu'en ont les acteurs (l'une informant l'autre et réciproquement, comme on le montrera plus loin) s'opère actuellement sous nos yeux et, si oui, dans quel sens et selon quelles modalités. Plus simplement, assiste-t-on à la disparition du système diglossique ?

Certains auteurs (V. Gueunier, 1995)¹, pensent que l'existence d'un continuum franco-créole signale la disparition du rapport diglossique entre les langues. Le continuum franco-créole serait le terme d'une ancienne diglossie. On pourrait penser que la situation réunionnaise fournit une illustration de cette thèse, mais sur quoi peut-on se fonder pour proclamer la fin de la diglossie ? Les observateurs se gardent bien de le faire et se montrent tous particulièrement prudents, soulignant la complexité des phénomènes observés.

M. Beniamino et D. Baggioni, décrivant la situation réunionnaise en 1993, présentaient le continuum franco-créole comme un aspect particulier de la situation, aspect souvent oblitéré par l'intérêt porté à la diglossie (1993 : 152). Pour eux, diglossie et continuum ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, ce ne sont pas deux systèmes qui se succèdent dans le temps. Bien au

¹ « Il s'agit des cas, comme ceux des départements français d'Outre-mer, où le contact constant entre la variété historique de base et le créole qui en est issu produit un idiome intermédiaire qui a tendance à se rapprocher de plus en plus de la variété haute, seule officielle et prestigieuse » (Gueunier, 1995 : 72-73).

contraire, ils coexistent, suscitant tour à tour l'intérêt des observateurs. Ces auteurs ne prétendent pas que la situation de diglossie est susceptible de se transformer en situation de continuum et s'ils ne le font pas, c'est que, pensons-nous, diglossie et continuum sont des phénomènes de nature différente, qui s'apprennent à des niveaux distincts. La diglossie est une forme de plurilinguisme, un type de situation de contact linguistique, relevant de l'analyse macro-sociolinguistique, alors que le continuum est plus nettement une réalité de nature linguistique et discursive, observable dans les productions langagières.

Pour avancer et en nous appuyant sur les études antérieures, nous poserons l'hypothèse que tant qu'on observera des indices d'une idéologie diglossique² dans les discours, les attitudes, les comportements d'au moins une partie de la communauté réunionnaise, la diglossie continuera d'exister, comme processus social producteur et reproducteur de comportements, de pratiques et de discours diglossiques. Cela ne signifie pas que, individuellement ou en groupe, certains acteurs de la situation ne puissent pas y échapper, comme nous le verrons plus loin. Nous serons amenés à nous interroger sur les interactions qui se sont mises en place entre représentations scientifiques et représentations du sens commun, non seulement en termes d'écart mais aussi d'interactions et de co-production d'un objet social qu'on nommera la situation linguistique, le français, le créole, la ou les langues de la Réunion.

La modélisation de la situation réunionnaise

J.-B. Marcellesi (1981) considère la diglossie comme un cas particulier de bilinguisme de masse. C'est pour lui comme pour P. Gardy et R. Lafont un phénomène inscrit dans le temps, qui concerne les langues et, plus profondément, la société. Chez ces auteurs, la notion de diglossie est inséparable de celles de fonctionnement diglossique, idéologie diglossique, pratiques diglossiques. L'outillage conceptuel mis en place par ces auteurs, après avoir inspiré certains observateurs de la situation réunionnaise, D. Baggioni, P. Cellier et C. Marimoutou, reste opératoire, jusqu'à preuve du contraire, pour le moment présent.

Pour ces Européens, la diglossie ne saurait être stable. Au contraire, elle évolue nécessairement vers un terme qui peut être, selon P. Gardy et R. Lafont (1981), soit l'assimilation de B par H, de la (variété de) langue basse par la haute, soit la normalisation de B qui se mettrait enfin à fonctionner indépendamment de H. A la Réunion, on verra qu'il est possible d'envisager un ou deux autres termes, ce qui porte à quatre les possibilités, avec le maintien du rapport diglossique sous une forme aménagée (ce qui dénote peut-être une situation transitoire), ou la disparition de la diglossie avec émergence d'un nouveau parler, un parler réunionnais issu du contact français/ créole.

Certains auteurs (Cellier 1985, Confiant 2000) ont envisagé des phases, ou étapes, par où passerait nécessairement le processus diglossique. En 1985, P. Cellier considérait que la diglossie réunionnaise en était encore à la phase 1, alors même que la diglossie franco-occitane, son point de comparaison, en était déjà à la phase 2, dans laquelle la langue minorée a perdu son trait de socialité, sa fonctionnalité dans la communication. Tous ces auteurs, en mettant l'accent sur l'aspect dynamique de la situation, s'écartent de la définition canonique posée par Ferguson en 1959 : un type de situation stable où on voit coexister deux variétés de langue apparentées, de statut inégal, aux distributions fonctionnelles complémentaires. Position réaffirmée dans « Diglossia revisited » (1991), article encore peu connu en France³, où Ferguson renvoie ses lecteurs au sens que lui-même a originellement défini tout en critiquant l'extension que ses héritiers ont donnée au concept.

² Une idéologie est une vision du monde, un système de croyances sans caractère religieux ou transcendant. (V. article *Idéologies*, dans Boudon et Bourricaud, 1992).

³ Je remercie Louis-Jean Calvet de m'avoir communiqué une copie de l'original.

Les descripteurs de la situation réunionnaise utilisent tous, sauf erreur, depuis les années 70, le terme de diglossie et ils se réfèrent pratiquement toujours à l'article de 59, tout en soulignant la complexité de la diglossie réunionnaise. Ils signalent comme une spécificité de cette situation la présence de variétés héréditaires de français, issues du français des premiers colons. A. Valdman lui-même note cette particularité dans un ouvrage général :

« A la Réunion l'opposition français-créole se complique du fait de l'existence de parlers vernaculaires français, remontant à la période de fondation de l'île Bourbon, qui rendent malaisée la distinction entre les variétés francisées du créole et les énoncés français métissés par les interférences du créole. » (1979 : 13)

Dès leur premier recours au modèle diglossique, M. Carayol et R. Chaudenson jugent celui-ci trop contraignant parce que trop restrictif. Ils ont conscience que le modèle doit être adapté à une situation où la répartition fonctionnelle des langues est souple et obéit à des règles sociales complexes (1978 : 178). Ils s'écartent du modèle initial sur ce point et trouvent dans le modèle du continuum, dont De Camp et Bickerton proposent une analyse dite implicationnelle (reprise par M. Carayol et R. Chaudenson, 1978) une sorte de modèle complémentaire susceptible de rendre compte de la variation intralinguistique qui affecte le créole. Ils utilisent le terme de diglossie pour désigner un type de situation linguistique, celui de continuum pour désigner l'ensemble des productions linguistiques observables, susceptibles d'être situées entre deux pôles (celui d'un créole acrolectal et celui d'un créole basilectal). Pour eux, la diglossie renvoie au statut socio-symbolique des langues, c'est une caractéristique de la situation macro-sociolinguistique et de la situation socio-politique, le continuum est un modèle issu de l'observation des productions linguistiques.

Les observateurs qui s'exprimeront à leur suite reprendront les deux modèles, souvent en complément l'un de l'autre, parfois alternativement. Tous sont en contradiction avec la théorie réaffirmée par Ferguson dans son article de 1991 qui déclare la diglossie et le continuum strictement exclusifs l'un de l'autre :

« It is also clear that diglossia differs from a creole continuum such as Jamaica, where many people control and use the acrolect in ordinary conversation and where the extreme "basilectal" varieties, as they are called, are clearly the outcome of a pidginization process at some earlier time. Also, the boundary between the high variety and the vernacular ("low" variety) in diglossia is behaviorally and attitudinally sharper than in creole continua, although intermediate varieties always do occur in diglossia situations, as noted in the original article. » (Ferguson, 1991 : 218)

Soit parce qu'ils sont attentifs à la dimension historique des langues et des situations (c'est le cas de R. Chaudenson, de D. Baggioni), soit parce qu'ils portent un intérêt aux analyses des diglossies catalane, ou occitane (C. Marimoutou, P. Cellier), les spécialistes de la situation réunionnaise ont tendance à souligner le caractère conflictuel du rapport diglossique. P. Cellier lance le terme de « dysglossie », qui rencontrera un réel succès : « Par ce néologisme, écrivent I. Neu-Altenheimer, D. Baggioni et C. Marimoutou, nous désignons, à la suite de P. Cellier, « un dysfonctionnement sociolinguistique » lié au conflit diglossique et à la minoration de la langue » (1988 : 172).

Sans prétendre à l'exhaustivité (des lectures complémentaires seraient nécessaires), on peut commencer à prendre du recul par rapport aux travaux qui, ces 30 dernières années, se sont intéressés à la Réunion. Deux courants se dessinent chez les linguistes et autres observateurs à visées scientifiques. R. Chaudenson et M. Carayol sont représentatifs du premier courant. Ils sont frappés, dès les années 70, par l'inégalité statutaire des deux langues, mais aussi par l'imprécision de la frontière qui sépare les deux systèmes linguistiques. Le modèle diglossique leur paraît utile pour expliquer l'inégalité des statuts, le modèle du continuum étant convoqué pour rendre compte de la variation intrasystémique du créole (et du français).

Une des difficultés que R. Chaudenson et M. Carayol ont à affronter réside dans l'existence d'une variété de langue qu'on peut nommer, selon eux, indifféremment « créole francisé » ou « français créolisé », à quoi s'ajoute un français régional, qu'eux-mêmes ne distinguent pas toujours de la variété précédente et qu'il n'est pas aisé de situer sur l'axe du continuum. Leur souci est d'expliquer comment deux systèmes linguistiques peuvent connaître une zone d'intersection où se loge une variété historique. R. Chaudenson y reviendra à plusieurs reprises pour dire que celle-ci n'est pas née tardivement du contact des deux langues mais qu'il s'agit bien d'une variété historique, portée par le groupe socio-ethnique des blancs prolétariés.

Dans l'autre courant l'accent est mis sur le dysfonctionnement linguistique et social, avec chez D. Baggioni, chez C. Marimoutou et chez P. Cellier une référence aux travaux de R. Lafont. Dans un article publié à Montpellier dans les *Cahiers de praxématique*, P. Cellier conteste l'usage de la notion de continuum à laquelle il reproche de présenter comme continue une réalité sociolinguistiquement discontinue. Il y dénonce en termes assez durs « le poids de la diglossie sur la créolistique et la nécessité d'une mise en question épistémologique » (1985 : 50). A ses yeux, la diglossie est révélatrice d'un grave dysfonctionnement social qui n'épargne même pas le linguiste et « la dichotomie français-créole est une donnée fondamentale de la réalité sociale » (1985 : 51). Le champ de la notion va bien au-delà de la simple inégalité statutaire des langues. Ces travaux ne se coupent pas d'une idéologie qu'on pourrait dire identitaire, ou régionale, ou d'affirmation identitaire régionale qui est aussi, Neu-Altenheimer, Baggioni et Marimoutou l'ont bien noté (1988 : 172), une « idéologie de la langue » (d'affirmation et de défense de la langue créole) qui contrecarre l'idéologie dominante, celle qui alimente les stéréotypes ordinaires, une « idéologie de la parole éclatée » dans laquelle les Montpelliérains nous ont appris à reconnaître une idéologie diglossique qui s'exprime quasiment dans les mêmes termes en Catalogne, en Provence, aux Antilles, à la Réunion, et ailleurs. L'engagement qu'on devine chez P. Cellier s'exprime encore plus directement chez des auteurs engagés tels que M. Payet (1983) ; dans un texte qui est un plaidoyer en faveur de la normalisation du créole, l'argument fondamental de M. Payet, éminemment idéaliste, étant qu'il faut « rendre » au créole sa place « normale ».

Un renouvellement du cadre théorique

En général ...

Enfin, on trouve, commune à ces observateurs, une même conception dynamique et historique, on l'a dit, de la diglossie. Par ailleurs, leurs analyses s'inscrivent dans une tradition scientifique qui affirme le statut linguistique des créoles en général, du créole de la Réunion en particulier. Le créole est généralement présenté comme une langue au sens plein du terme, autrement dit un système sémiotique doublement articulé, mais une langue qui n'aurait pas eu de chance, une langue dont le seul déficit concernerait sa valeur sociale. De là à penser que sa minoration relève de l'anormalité, sinon du scandale, et qu'il est urgent de lui « rendre » sa place « normale » (Payet), il n'y a qu'un pas que franchissent certains descripteurs, chez qui la défense de l'identité régionale vient, sans hiatus, prendre le relais d'une vision classiquement saussurienne de la langue. Sur cette question et de ce point de vue, tout a été dit.

Mais les linguistes – du moins une partie d'entre eux – ne s'en tiennent pas là. On sait qu'aujourd'hui la sociolinguistique est travaillée (on peut dire fécondée) par des idées venues de sciences voisines, notamment la sociologie et la psychologie sociale, et que, en même temps, le bâtiment saussurien n'en finit pas de prendre l'eau de toute part, chacun trouvant, de son point de vue, de bonnes raisons de remettre en cause le credo du système clos et

homogène et des grandes dichotomies qui ont fondé, un temps, la linguistique moderne. On relira à ce propos le texte présenté par P. Siblot lors de la 4^e table ronde du Moufia (Bavoux *et alii* 2000) et, dans le même ouvrage, la présentation du diasystème mauricien par D. de Robillard. Dans un cadre scientifique renouvelé, des approches moins idéalistes, plus pragmatiques que les précédentes, font déjà une plus large place aux représentations que le sens commun construit des langues et de la situation linguistique, non parce que ces représentations sont plus vraies ou plus justes que celles des linguistes, mais au moins pour deux raisons majeures :

- d'abord parce qu'elles entrent en interaction et parfois en conflit avec elles et qu'on peut alors se demander qui, du linguiste ou des locuteurs, détient la vérité sur la langue,
- ensuite parce qu'elles sont constitutives de la langue elle-même, ce qui est vrai de toutes les langues, mais qui apparaît peut-être de façon plus visible quand il s'agit de langues à statut problématique (créoles, langues régionales, langues grégaires, langues orales, etc.).

On sait que le sens commun produit des représentations et des catégories qui obéissent à d'autres visées que celles des scientifiques. Nées de l'action, tournées vers l'action, elles ont un caractère fondamentalement pragmatique. Elles sont productrices d'objets sociaux éloignés des objets scientifiquement construits. D'où écart et incompréhension. Mais si les scientifiques parviennent à situer les discours, catégories et représentations scientifiques précédemment construits par rapport à la vision des locuteurs, on peut espérer qu'ils parviendront à élaborer des modèles scientifiques – puisque telle est leur vocation – moins éloignés des leurs et socialement légitimés.

Où en sommes-nous actuellement ? Existe-t-il chez les linguistes des travaux, des propositions, qui aillent dans ce sens ? On trouve une démarche exemplaire chez C. et J.-B. Marcellesi qui, à propos du corse, rendent compte d'une enquête dans laquelle les enquêteurs ont tenté de faire abstraction des pré-constructions scientifiques :

« Il s'agissait (voir n° 28 d'*Etudes corses*) de montrer à propos du corse qu'il y a un écart entre ce que les linguistes affirment sur la base de critères formels et ce que les locuteurs disent, reconnaissent et peut-être pensent ... » (C. & J.-B. Marcellesi, 1996 : 329)

Adoptant une posture similaire face à la diglossie mauricienne, D. Baggioni et D. de Robillard notaient en 1990 que les créolophones mauriciens considéraient le créole comme une langue transitoire et la créolophonie comme une étape vers l'appropriation d'un des deux grands standards dominant la situation mauricienne, conférant *de facto* au créole une valeur registrale plutôt que linguistique. La prise en compte de la vision que les créolophones avaient de leur créole conduisait ainsi les linguistes à modifier leur définition du créole mauricien et, à terme, des créoles et des langues en général.

Et en particulier à la Réunion

On pourrait évoquer d'autres exemples illustrant l'idée que les linguistes font aujourd'hui une place plus importante à ce que les locuteurs disent et pensent de leurs langues. A la Réunion, où en est-on ? Les linguistes ont-ils intégré l'étude des « discours ordinaires » à l'analyse qu'ils font du contact linguistique et des langues ? La situation est en fait assez paradoxale, car les discours épilinguistiques où foisonnent les stéréotypes ne manquent pas, on les trouve, écrits ou transcrits, dans la presse, dans des travaux universitaires consacrés à des thèmes variés, dans des études de statut divers. Mais ces riches corpus n'ont pas été analysés du point de vue qui nous intéresse ici, même si la problématique de l'insécurité linguistique (Voir la thèse d'A. Bretegnier (1998) sur l'insécurité linguistique à la Réunion) est très proche de celle des représentations et de leur rétro-action sur les pratiques linguistiques et, à terme, sur les langues.

Ces données s'enrichissent de diverses observations récentes, dont une enquête auprès de l'ensemble d'une promotion de deuxième année de Lettres Modernes à Saint-Denis, sur la confrontation des modèles présentés par R. Chaudenson dans *Les créoles* (1995) et des représentations personnelles des étudiants. Cette dernière observation a permis d'établir que l'idée d'une inégalité statutaire des langues française et créole, selon le « vieux » modèle diglossique, trouve encore sa place dans le système de représentations des locuteurs réunionnais (en tout cas de la majorité des étudiants consultés). Un autre résultat obtenu est que ces derniers continuent de considérer le créole, leur langue, comme un « patois ». Cette tendance avait été notée à la Martinique et à la Guadeloupe en 1980 par L.-F. Prudent qui notait à l'époque que « le virage scientifique » n'avait pas bouleversé les représentations des locuteurs ni atténué le sentiment de minoration qu'ils ressentent.

Les stéréotypes qui s'expriment dans les discours actuels ne font que prolonger ceux que consignait déjà en 1978 N. Gueunier : l'idée de minoration (le créole est un patois) liée au sentiment d'insécurité linguistique est toujours présente, comme l'hostilité face aux actions de graphisation, normalisation, « grammatisation » du créole. Mais on note cependant des évolutions dans les sentiments et dans les représentations : l'insécurité linguistique, qui prenait, en 78, « une résonance existentielle » (Gueunier *et alii*, 1978 : 139), s'est fortement atténuée. On peut véritablement dire qu'elle s'est banalisée, quand on ne la rencontre pas inversée ou négociée au quotidien (Voir les travaux de la deuxième table ronde du Moufia, Bavoux, 1996).

A partir de ces quelques remarques, peut-on tenter un bilan provisoire ? On dira que la grande majorité des discours des locuteurs, tels qu'ils apparaissent dans les dernières enquêtes, peuvent encore être lus, selon les propositions de P. Gardy et R. Lafont, comme des discours diglossiques où « tout ce qui se rapporte à la langue dominée est à la fois dévalorisé et surévalué » (1981 :76). La variété minorée est idéalisée, fétichisée, théâtralisée et située dans un monde intemporel, véritable refuge : toutes ces caractéristiques, décrites en leur temps par P. Gardy et R. Lafont, s'observent encore sur le terrain réunionnais où, en particulier, l'origine et le devenir du créole s'entourent d'un mystère épais et donnent lieu à des représentations atemporelles déconnectées de la réalité sociolinguistique : par exemple, il est fréquent d'entendre dire que le créole ne disparaîtra jamais, même chez des locuteurs qui n'envisagent aucune action pour sa sauvegarde. Et il est assez étonnant que le thème du « patois » occupe encore une place si importante dans les discours, malgré l'action qui se déploie actuellement en faveur du créole. Or, ce point est significatif, car la fonction que P. Gardy et R. Lafont attribuent au thème du patois est celle d'un indice de la diglossie, le patois étant à la fois le produit d'un fonctionnement diglossique et en même temps un concept mis en place pour dénoncer la diglossie. Il est aisé de constater qu'un grand nombre de Réunionnais continuent de désigner comme patois ce que les militants et les linguistes considèrent comme une langue. Sans doute veulent-ils par ce moyen dénoncer « un écart irréductible » (Gardy & Lafont, *op. cit.* : 83), signifier que, pour une langue, il existe au moins deux façons d'être langue, selon qu'il s'agisse d'un standard ou d'un vernaculaire.

A la recherche d'indices d'évolution

Ce rapide bilan nous conduit à formuler une proposition méthodologique : dans une étude systématique des discours épilinguistiques, il serait pertinent, comme le suggérait M.-L. Moreau à propos de l'insécurité linguistique (1996), de distinguer d'un côté les représentations « dites », assimilables à des clichés, des stéréotypes parfois éculés, et, de l'autre, les représentations « agies », qui s'expriment dans les comportements et qui, chez la

même personne, peuvent être en contradiction avec les précédentes. Par exemple, une personne peut affirmer que le créole est une langue au même titre que le français mais rejeter toute proposition de graphisation du créole, montrant ainsi qu'elle ne supporte pas de le voir accéder à la sphère de l'écrit et, par là même, renforcer son statut et ses chances de survie.

Sans doute les chercheurs font-ils la part trop belle aux représentations dites. Celles-ci, passant par les mots dont on sait qu'ils sont bourrés à craquer d'idéologie, ne font qu'exprimer un ensemble de stéréotypes qui ont pour principale fonction de constituer un savoir commun qui cimente la communauté. Le discours ordinaire, on le sait aussi, est sous-tendu par l'idéologie dominante. Mais cela n'empêche pas les locuteurs, individuellement ou dans des sous-groupes, de construire, à côté de ces clichés, et de façon plus libre, des représentations des langues et de la situation linguistique originales, nouvelles, atypiques, susceptibles de faire évoluer l'imaginaire et les pratiques du groupe.

Les discours des acteurs de la situation réunionnaise présentent une certaine diversité. On voit bien qu'ils renvoient tantôt à un savoir partagé, tantôt à des positions, ou à des sensibilités, qui peuvent être divergentes (Voir les débats dans la presse). Arrêtons-nous un instant sur l'idéologie dominante à la Réunion : celle-ci conjugue l'idéologie diglossique (produite, rappelons-le, par un contexte historique précis et entretenue par les pratiques et des représentations diglossiques) et l'idéologie monolingue qui est celle de la France dans l'hexagone et qui s'est exportée bien au-delà, dans l'ensemble de l'espace francophone. Inutile de dire qu'elles se renforcent l'une l'autre. A côté de ces deux grandes idéologies conjuguées, les côtoyant et les brouillant, des idéologies minoritaires, de type identitaire, alimentent le discours ordinaire. Le lieu où ces dernières s'affichent le plus clairement est le discours militant en faveur de l'identité créole.

Les représentations agies se lisent dans les comportements, dans les choix et les actions liés aux langues. L'étude de ce deuxième type de représentations du sens commun présente un intérêt tout particulier, malgré les difficultés de sa mise en œuvre. On peut considérer les représentations agies comme les représentations les plus vivantes, les plus libres, et c'est d'elles qu'il faut attendre innovation et créativité. L'observation des comportements, qu'il s'agisse du choix d'une langue dans une situation donnée, de stratégies d'évitement ou au contraire d'exposition, etc., permet de découvrir des indices d'une évolution qui est celle de représentations que le truchement de la parole n'a ni déformées, ni rigidifiées.

Il en découle des conséquences d'ordre méthodologique. Certains indices, qui pourraient indiquer une tendance à l'assimilation de B par H, du créole par le français, s'observent à différents niveaux : dans les représentations dites, dans les discours, ceux-ci ayant toujours, on l'a dit, un effet stéréotypant et méritant, de ce fait d'être relativisés (Voir Maurer, 1998), et aussi dans les actions et dans les choix pragmatiques. Le créole est encore souvent perçu comme une non-langue sans grammaire et sans orthographe, et ce malgré l'existence sur le marché de textes métalinguistiques. Des enquêtes sur la réception par le public de propositions graphiques (Técher, 1982) ont montré des résistances réelles, la variation géographique et sociale qui affecte le créole étant perçue par de nombreux acteurs comme un obstacle rédhibitoire à la codification / normalisation du vernaculaire. Mais on décèle aussi des indices d'une tendance contraire qui signaleraient l'émergence d'une représentation assouplie du contact de langues. Ce phénomène est important car, comme on l'a dit précédemment, un système diglossique se nourrit de représentations diglossiques, et du coup, la disparition, même progressive, de celles-ci, sonnerait le glas de la « vieille diglossie ».

On peut commencer à cibler les populations porteuses d'un système de représentations innovant. Les premières enquêtes systématiques ont permis de révéler une tendance à la décrispation du rapport aux langues en milieu lycéen (dans certains profils lycéens) et chez les mères de familles (dans certains profils de mères). Des enquêtes en milieu lycéen conduites

dans le cadre du programme « parlars jeunes » de l'UMR 6058 font apparaître chez les élèves une conception assouplie de la diglossie. Chez eux, l'opposition français langue de la réussite *versus* créole langue de l'identité s'estompe. Le français oral familier, absent du patrimoine linguistique familial de la plupart d'entre eux, mais qu'ils se sont approprié via les médias et le milieu scolaire, vient enrichir les variétés endogènes dans les situations de communication familières et ludiques. Il devient, mêlé au créole, un élément d'identification à la culture juvénile. Le créole n'est plus pour eux l'unique vecteur identitaire. Ces résultats sont confirmés par une enquête menée auprès de deux groupes plus âgés, un groupe de BTS (bac + 2) où prédomine un profil de diglotte insécurisé (donc, de notre point de vue, produit et producteur d'une idéologie diglossique) et un groupe choisi en filière universitaire professionnalisante (bac + 3) où domine un profil de plurilingue équilibré sécurisé :

« L'entrée dans la vie professionnelle prend chez [le diglotte] les allures d'un renoncement partiel à des habitudes auxquelles il est attaché et qui revêtent une valeur identitaire. Le créole, comme d'ailleurs les parlars jeunes, sont objet d'attachement et sont perçus, en même temps, comme des handicaps. Le diglotte subit la diglossie et la renforce par ses attitudes. Il ne fait rien pour que le créole ou pour que les parlars jeunes soient reconnus, pour qu'ils aient une visibilité accrue. A l'opposé, le plurilingue pluri-variétal pluri-style [...] a de la situation de contact linguistique une vision nettement moins conflictuelle, plus souple et plus confiante. » (Bavoux, 2001 : 77)

Le bilingue libéré de l'idéologie diglossique échappe, par ses attitudes, par ses représentations, au système diglossique et, de ce fait, ne joue aucun rôle dans sa reproduction.

A côté des jeunes, on trouve une autre catégorie d'acteurs dynamiques de la situation sociolinguistique, les mères de famille, sur qui se porte l'intérêt des observateurs. Une enquête de l'INSEE révèle que, sur cinq mères réunionnaises créolophones, quatre seulement choisissent aujourd'hui de transmettre le créole à leurs enfants (Chevalier & Lallement, 2000 : 8) et que « actives ou inactives, les femmes qui transmettent le créole sont toujours les plus défavorisées socialement » (*idem* : 10), ce que confirment les hypothèses d'un mémoire de maîtrise sur *Les politiques linguistiques des familles réunionnaises* (Crémieux, 2000), où il apparaît que, dans les classes moyennes, la tendance majoritaire des mères est d'imposer le français à leurs enfants, dans le but de favoriser leur réussite scolaire et sociale. L'ensemble de ces observations montre que la tendance qui s'affirme chez les mères des classes moyennes commence à apparaître aussi dans le groupe des mères de milieu défavorisé qui les prennent en modèle. Il s'agit d'une tendance régulière, observée par l'INSEE et notée par divers travaux universitaires, tendance qui, dans certaines familles, favorise le bilinguisme. Dans certains cas, l'enfant en vient à considérer qu'il a deux langues maternelles, dans d'autres, la famille passe d'une pratique diglossique à la perte du créole, remplacé dans ses fonctions de vernaculaire par le français.

Pour conclure

Si on considère que, très largement, ce sont les représentations qui pérennisent la diglossie, la recherche d'indices d'évolution des représentations dites et agies devient un objet de recherche central.

Pour l'instant, les données que l'on observe révèlent des tendances contradictoires. Une évolution a lieu sous nos yeux, mais il est encore trop tôt pour dire quelle tendance l'emportera. Si la diglossie existe pour le diglotte qui pense et agit en diglotte, elle n'existe plus pour celui qui ne vit pas la coexistence des langues sur le mode du clivage.

Ce retour rapide sur la diglossie réunionnaise nous a incitée à aller plus loin dans l'analyse d'un domaine riche et complexe et nous convainc de la pertinence d'une réflexion

épistémologique sur les cadres théoriques où la question a été inscrite jusqu'à présent et sur la possibilité d'explorer des champs que la sociolinguistique ne s'est appropriés que tout récemment. Une analyse des représentations communes et savantes nous conduit inmanquablement à une réflexion sur l'objet, celui-ci apparaissant comme socialement co-construit, en interaction, par tous les acteurs concernés, et sur le sujet, que celui-ci soit acteur ou observateur.

On voit tout l'intérêt qu'il y a à étudier, en particulier, le processus de rétroaction des représentations sur la situation linguistique et, inversement, l'évolution des représentations induite par l'évolution de la situation socio-politique : avec la mise en place d'un enseignement du créole dans les D.O.M., le contexte change et on peut s'attendre chez tous les acteurs à un changement dans les représentations.

Bibliographie

- BAGGIONI, D., ROBILLARD, D. de, 1990, *L'Ile Maurice : une francophonie paradoxale*, L'Harmattan.
- BAGGIONI, D., 1993, « Dalons et paumés de la créolo-francophonie réunionnaise ou de la difficulté à vivre sans conflit la diglossie franco-créole dans un D.O.M. », dans FRANCARD, M. *et al.* (Ed.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993, vol. II, pp. 95-107.
- BAVOUX, C., 2001, « Tolérance et frontières linguistiques à la Réunion », dans Laroussi, F., Babault, S. (Dirs), *Variations et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone*, L'Harmattan, pp. 105-122.
- BAVOUX, C. (Ed.), 1996, *Français régionaux et insécurité linguistique*, actes de la 2^{ème} table ronde du Moufia, L'Harmattan.
- BAVOUX, C., DUPUIS, R., KASBARIAN, J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation. Perceptions et modélisations de la variation du français, en hommage à Daniel BAGGIONI, Actes de la 5^o Table ronde du Moufia (22-24 avril 1998)*, L'Harmattan.
- BAVOUX, C., 2001, « Profils de jeunes Réunionnais en filières professionnalisantes », dans LEDEGEN, G. (Ed.), *Travaux et Documents*, n° 15, Université de la Réunion-FLSH, pp. 49-79.
- BAVOUX, C., 2002, « Représentations et attitudes dans les aires créolophones », dans Robillard, D. de, Bavoux, C. (Dirs), *Créolistique et linguistique : Univers Créoles 2*, Paris, Anthropos.
- BAVOUX, C., à paraître, « Les parlers jeunes comme indice d'une évolution de la diglossie réunionnaise », *actes du Colloque France, pays de contacts de langues*, 09-10.11 2000, Université de Tours.
- BENIAMINO, M., BAGGIONI, D., 1993, « Le français, langue réunionnaise », dans Robillard, D. de, Beniamino, M. (Dirs), *Le français dans l'espace francophone, tome 1*, Champion, pp. 151-168.
- BENIAMINO, M., 1997, « La Réunion : une situation sociolinguistique, vingt ans après », dans Hazaël-Massieux, M.-C., Robillard, D. de (Eds), *Contacts de langues. Contacts de cultures. Créolisation*, L'Harmattan, pp. 357-371.
- BOUDON, R., BOURRICAUD, F. 1992, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF.
- BRETEGNIER, A., 1998, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion*, thèse, Université de la Réunion/Université Aix-Marseille I.

- CANUT, C. (Ed.), 1998, *Imaginaires linguistiques en Afrique*, actes du colloque de l'INALCO du 09.11.96, Paris, Inalco/L'Harmattan.
- CARAYOL, M., CHAUDENSON, R., 1978, « Diglossie et continuum linguistique à la Réunion », dans Gueunier, N. *et alii*, *Les Français devant la norme*, Champion, pp. 175-189.
- CELLIER, P., 1985, « Dysglossie réunionnaise », dans *Cahiers de praxématique* n° 5, pp. 45-64.
- CHAUDENSON, R., 1979, « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français-créole », dans Wald, P., Manessy, G., *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies*, L'Harmattan, pp. 129-172.
- CHAUDENSON, R., 1995 : *Les créoles*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? ».
- CHEVALIER, F. & LALLEMENT, A., 2000, « Le créole en régression comme langue maternelle », dans *Economie de la Réunion*, revue INSEE, n° 104, pp. 8-10.
- CONFIANT, R., 2000, *Dictionnaire des néologismes créoles*, tome 1, Ibis rouge éd.-P.U. créoles / GEREC-F.
- CREMIEUX, S., 2000, *Aspects des politiques linguistiques familiales. Comment le créole et le français sont-ils perçus et gérés par les parents réunionnais ?*, mémoire de maîtrise Lettres Modernes, Université de la Réunion.
- FERGUSON, C. A., 1959, « Diglossia », dans *Word*, n° 15, pp. 325-340.
- FERGUSON, C. A., 1991, « Diglossia revisited », dans *Studies in Diglossia*, Univ. Texas Press, pp. 214-234.
- FRANCARD, M., 1993, « Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la Communauté française de Belgique », dans FRANCARD, M. *et al.* (Ed.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993, vol. I, pp. 61-70.
- GARDY, P. LAFONT, R., 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », dans Bilinguisme et diglossie, dans *Langages*, n° 61, pp. 75-91.
- GUEUNIER, N., GENOUVRIER, E., KHOMSI, A., 1978, *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion.
- GUEUNIER, N., 1995, « Anciens et nouveaux plurilinguismes », dans *Passerelles* n° 10, pp. 69-76.
- GUEUNIER, N., 1995, « Les contacts de langues dans les situations de francophonie », dans FATTIER, D. et GADET, F., *Situations du français*, LINX n° 33, Université Paris X, pp. 15-30.
- HAZAEEL-MASSIEUX, G., 1978, « Approche sociolinguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe », dans *Langue française*, n° 37, pp. 106-118.
- HAZAEEL-MASSIEUX, G., 1988, « La citation de « langue autre ». Contacts, contrastes et émergence de langues (exemple des créoles français) », dans *Etudes Créoles*, n° XI-2, pp. 17-34.
- JODELET, D. (Dir.), 1989, *Les représentations sociales*, P.U.F..
- LAFONT, R., 1985, « Quatre propositions pour l'analyse praxématique de la diglossie (et du texte diglossique) », dans *Cahiers de praxématique*, n° 5, pp. 7-17.
- MARCELLESI, C., MARCELLESI, J.-B., 1996, « L'enquête sur l'individuation sociolinguistique corse et l'effet pour réduire la préconstruction », dans Richard-Zapella, J. (Dir.), *Le questionnement social*, IRED-Université de Rouen, pp. 329-332.
- MARCELLESI, J.-B., 1981, « Bilinguisme, diglossie, hégémonie : problèmes et tâches », dans *Bilinguisme et diglossie*, *Langages*, n° 61, pp. 5-11.
- MARCH, C., 1996, *Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité. Un point de vue sociolinguistique*, L'Harmattan.

- MARIMOUTOU, J.-C. C., 1990, *Le roman réunionnais, une problématique du même et de l'autre. Essai sur la poétique du texte romanesque en situation de diglossie*, thèse d'État, Montpellier III.
- MAURER, B., 1998, « De quoi parle-t-on quand on parle de représentations sociolinguistiques ? », dans CANUT, C. (Ed.), *Imaginaires linguistiques en Afrique*, Paris, Inalco/L'Harmattan pp. 27-37.
- MOREAU, M.-L., 1996, « Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux ? », dans BAVOUX, C. (Ed.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, L'Harmattan, pp. 103-115.
- NEU-ALTENHEIMER, I., MARIMOUTOU, J.-C. C., BAGGIONI, D., 1988, « Névrose diglossique et choix graphiques (« ç » en catalan et « k » en créole de la Réunion) », dans Baggioni, D. & Marimoutou, J.-C. C., *Cuisines / identités*, URA 1041-pub. de l'Université de la Réunion, pp. 159-177.
- PAYET, M., 1983, « Pour une normalisation du créole réunionnais », dans *Sobatkoz* n° 1, pp. 56-70.
- PRUDENT, L.-F., 1978, « Diglossie ou continuum ? Quelques concepts problématiques de la créolistique moderne... », repris dans Gardin, B., Marcellesi, J.-B., GRECO-ROUEN, 1980, *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques*, PUF, pp. 197-210.
- PRUDENT, L.-F., 1980, *Des baragouins à la langue antillaise*, Editions caribéennes.
- PRUDENT, L.-F., 1981, « Continuités et discontinuités sociolinguistiques dans le champ créolistique francophone », dans *Etudes Créoles*, vol. IV-1, pp. 5-16.
- PRUDENT, L.-F., 1981, « Diglossie et interlecte », dans *Bilinguisme et diglossie*, Langages, n° 61, pp. 13-38.
- ROBILLARD, D. de, 2000, « Comment pourrait-on être diglotte ? Note de lecture (P. Fioux, 1999, L'école à l'île de la Réunion entre les deux guerres, Karthala, 664 p.) et éléments de réflexion sur la notion de diglossie », dans *Etudes créoles*, vol. XXIII-2, pp. 119-126.
- ROBILLARD, D. de, 2000, « Un problème de linguistique variationniste en milieu diglossique franco-créole : le "mot-outil" LA postposé dans les lectures romanes à l'île Maurice. Diasystème / continuum, frontières / contrastes ? Vers des systèmes "affinitaires" ? », dans Bavoux, C., Dupuis, R., Kasbarian J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation. Perceptions et modélisations de la variation du français, en hommage à Daniel Baggioni*, L'Harmattan, pp. 149-177.
- ROBILLARD, D. de, 2002, « Contacts, diglossie, continuum », dans Robillard, D. de, Bavoux, C. (Dir.), *Créolistique et linguistique : Univers Créoles 2*, Paris, Anthropos.
- SIBLOT, P., 2000, « Emission de variétés. Variations sur la langue et la variation », dans Bavoux, C., Dupuis, R., Kasbarian J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation. Perceptions et modélisations de la variation du français, en hommage à Daniel Baggioni*, L'Harmattan, pp. 149-177.
- SIMONIN, J. et WOLFF, E., 1993, « Scolarisation et espace de qualification à la Réunion. Problématique et enjeux », dans *Etudes créoles*, n° XVI-2, pp. 70-83.
- TECHER, C., 1982, *Problèmes socio-linguistiques du créole écrit en milieu réunionnais*, mémoire de maîtrise, Université de la Réunion.
- VALDMAN, A., 1979, *Le français hors de France*, Champion.
- WALD, P., MANESSY, G., 1979, *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies*, L'Harmattan.

LES SEYCHELLES :
A LA RECHERCHE D'UN TRILINGUISME EQUILIBRE

Gervais Salabert
Collège Les Mascareignes – Académie de La Réunion

Quelques repères historiques

L'histoire des Seychelles commence avec la découverte des îles par Lazare Picault et Jean Grossin le 19 novembre 1743 ; l'archipel devient une possession française le 1er novembre 1756. Tout comme l'Île Maurice et la Réunion, les Seychelles n'ont pas d'histoire pré-coloniale ; elles ont expérimenté une forme originale de colonisation : elles ont été créolisées.

L'archipel devient anglais en 1814, à la suite du Traité de Paris, mais les premiers administrateurs britanniques savent gagner la collaboration des habitants francophones qui peuvent en contrepartie préserver leur langue et leurs lois, leur religion et leurs coutumes ; en définitive, les Seychelles ont appartenu à la France pendant moins de 50 ans. Mais bien que les Seychelles restent colonie anglaise pendant plus d'un siècle et demi, les traditions populaires seychelloises ne doivent presque rien à cette influence anglaise ; en effet, l'intérêt principal des Britanniques étant de neutraliser à la fois les Seychelles et l'Île de France, ils se retrouvent donc en possession d'îles habitées par des Français et leurs esclaves - il n'y a pratiquement pas d'établissement de colons anglais. Ainsi, les Français peuvent-ils préserver leur langue d'origine le plus longtemps possible en la pratiquant plus particulièrement à la maison et à l'église.

En 1880, les Britanniques introduisent l'anglais dans les écoles mais celui-ci ne devient effectivement médium d'enseignement qu'en 1944.

Indépendantes depuis 1976, les Seychelles sont restées jusqu'à présent dans le giron du Commonwealth. Après le coup d'État en 1977 de France-Albert René et de son parti, le pays se referme sur lui-même et, guidé par les directives du parti unique, opère de profondes réformes économiques et sociales en s'inspirant de modèles socialistes avancés ; une importante réforme éducative voit le jour et promeut la langue créole à l'école. De nos jours, trois langues sont apprises et utilisées à l'école : le créole, l'anglais et le français.

A la fin 1992, le processus de démocratisation se met en place par l'annonce d'élections multipartites, par la révision complète de la Constitution et par le développement du secteur privé.

En 1993 puis 1998, F.-A. René est réélu président et son parti reste majoritaire à l'Assemblée.

Quelques données économiques

Les Seychelles, classées traditionnellement dans la catégorie des « îles à huiles », ont une économie qui s'est longtemps appuyée sur la culture et l'exportation du coprah, de la cannelle, des épices, etc. ; de nos jours, elle repose avant tout sur deux rentes de situation : le tourisme et la pêche.

Mais cette économie reste fragile ; elle dépend de facteurs conjoncturels et peut être remise en question suite à une mauvaise saison touristique ou à de médiocres résultats de la pêche.

En bref, les Seychelles doivent se tourner vers le monde extérieur, donc ont besoin de maîtriser des outils linguistiques de communication variés.

Les données linguistiques

Situation linguistique générale

Dans leur vie quotidienne, les Seychellois utilisent leur langue maternelle, le créole ; dans l'administration, l'anglais est souvent pratiqué, le français à un moindre degré ; dans les milieux techniques, l'anglais domine ; les commerçants, ainsi que les services du tourisme et de l'hôtellerie, utilisent les trois langues. Un sérieux point d'ancrage du français se situe dans la religion ; avec plus de 90% de catholiques dont 55% pratiquants, les Seychellois entendent la messe en français (prières, sacrements, rituels) ; les prêches se disent en français ou, de plus en plus, en créole.

La langue créole

La langue la plus utilisée aux Seychelles reste donc le créole. Pendant la période coloniale, le créole est interdit à l'école car il est considéré comme une langue inférieure, bien qu'il soit à la fois un élément et un véhicule culturels. Depuis 1977, la situation a changé : la rupture avec le passé colonial s'est traduite, sur le plan linguistique, par la promotion du créole (jusqu'alors langue vernaculaire orale) en tant que langue d'enseignement au niveau de la crèche (école maternelle) et du cycle primaire. On peut dire que les Seychelles sont passées par un cycle linguistique en trois étapes : de la créolisation lors de l'installation des premiers occupants à la « décréolisation » pendant la période coloniale (émergence du français et de l'anglais, avec des points d'ancrage forts au sein de l'église, de l'école, de l'administration et des médias) et à l'« hypercréolisation » après 1977 (les points d'ancrage traditionnels du français et de l'anglais sont pénétrés par le créole sous l'impulsion du politique). Finalement, le créole est devenu la langue nationale des Seychelles et le symbole de l'identité linguistique du peuple seychellois.

Rôle et place du français

Dans le paysage linguistique seychellois, la langue française occupe une place ambiguë qu'il est difficile de repérer pour en dégager les tendances. Pour certains, le français serait en passe de retrouver toute sa vigueur ; pour d'autres, il semblerait que cette langue soit en déclin. Qu'en est-il exactement ?

Aux Seychelles, le français fait partie de l'ensemble du patrimoine ; il est la langue des premiers arrivants et, à ce titre, il est d'abord témoignage historique du pays. Dans les

tribulations et les revers de l'Histoire, la langue française a survécu grâce à la volonté des Seychellois qui, au cours de deux siècles, veulent marquer leur identité face à l'occupant colonial.

Il semblerait que la survivance de la langue et des lois françaises peut être attribuée, en premier lieu, à l'article 8 de l'Acte de Capitulation de l'Île de France aux forces anglaises le 3 décembre 1810. Cet article prévoit que les habitants de l'archipel peuvent conserver leur religion, leurs lois et leurs coutumes. De fait, laissés à eux-mêmes, régis par les mêmes lois qu'antérieurement, les colons et leurs descendants continuent à vivre à la française, comme par le passé.

D'autre part, les communications que les Messageries Maritimes assurent entre l'Europe et les Seychelles, à la fin du siècle dernier, sont d'importance vitale pour les Seychelles en ce qui concerne le maintien de la langue française ; par ces mêmes navires, des produits et aussi des livres, des revues et des journaux de France parviennent régulièrement aux Seychelles et aident à y maintenir un climat culturel français. Mais lorsque les Messageries Maritimes cessent de desservir les Seychelles, celles-ci ne vont plus être reliées qu'avec l'Inde et l'Afrique de l'Est. La coupure avec le monde francophone peut, à ce moment-là, être qualifiée de « catastrophique ».

L'anglicisation

De son côté, l'administration britannique a eu, pendant de nombreuses années une attitude bon enfant vis-à-vis de la langue et de la culture françaises, gardées jalousement par les familles francophones et les institutions religieuses ; cependant, en 1938, avec la création d'un Département de l'Instruction Publique, l'administration coloniale qui, jusqu'alors, n'a accordé que peu d'intérêt au domaine de l'instruction publique, décide de la prendre en main. Elle s'avise aussitôt de la réorganiser, mais la seconde guerre mondiale, qui survient peu après, retarde ce projet. Ce n'est qu'en 1944, avec une nouvelle Ordonnance de l'Instruction Publique, que le projet est réalisé.

La mainmise de l'Instruction publique par l'administration, qui a des moyens financiers autrement importants que l'Église laquelle, jusque là, s'est seule occupée de ce domaine, est accompagnée d'une nette tentative d'anglicisation qui essaye de tout bouleverser, sans cependant produire les résultats escomptés. Malgré tout, le médium de l'enseignement, qui jusque là était le français, devient l'anglais. La raison émise pour motiver ce changement est que la plupart des enfants des Seychelles ne parlent que le créole qu'ils ont tendance à confondre avec le français, et qu'il est donc préférable de leur enseigner une langue complètement étrangère, c'est-à-dire l'anglais. Il est avancé que ce changement produira une amélioration sensible du niveau de l'instruction publique.

Cependant, en 1970 - donc près de 30 ans plus tard - devant les piètres résultats obtenus, il s'avère nécessaire de procéder à un nouveau changement, c'est-à-dire de supprimer l'enseignement du français purement et simplement dans les trois premières classes de l'enseignement primaire. Le refoulement du français de l'Instruction Publique va causer ce que l'on peut décrire comme une « réticence » à l'égard du français de la part de la génération de Seychellois qui fréquente les écoles à partir des années 50. Réticence que l'on peut partiellement attribuer au fait que, connaissant moins bien le français que leurs parents, les jeunes ont tendance à ne plus l'utiliser de peur de faire des fautes en s'exprimant.

A cette même époque, des descendants seychellois, dont les familles ont émigré dans les pays d'Afrique de l'Est (donc plutôt anglophones), boudent eux aussi le français quand ils se réinstallent au pays. Curieusement, ces retours au pays génèrent d'autres phases d'émigration vers l'Angleterre et l'Australie ; ces mouvements migratoires de population stimulent, sans aucun doute, l'intérêt pour la langue anglaise.

Durant ces années, on constate donc une anglicisation totale du pays. Par exemple, pour briguer un poste, que ce soit dans l'administration ou dans l'éducation, il faut pouvoir s'exprimer en anglais. L'anglais devient donc, à cette époque, la langue de la promotion sociale et économique, ce qui entraîne une régression encore plus nette du français.

Maintien du créole et résistance du français

Cependant, malgré la prépondérance donnée à l'anglais dans les écoles seychelloises, et l'exclusion du français ou son refoulement, la promotion du parler créole, vecteur passif du français, continue. Ceci n'avait pas été prévu par les autorités coloniales britanniques. Avec le recul du français, le créole devient en quelque sorte la seule langue de communication sociale aux Seychelles.

Malgré cela, des organisations ou institutions culturelles francophones, notamment le *Cercle Pré-Vert*, voient le jour, essentiellement soutenues et animées par un petit groupe de jeunes universitaires, de retour au pays après leurs études en Europe. En effet, choqués par le refoulement du français orchestré par le gouvernement colonial britannique, ils s'efforcent de lui redonner de l'importance par le truchement des dites institutions, et de le réinsérer dans le cadre culturel de l'époque.

Certes le français ne pouvait pas en si peu de temps retrouver son ancien statut. Mais le fait que de nombreux jeunes Seychellois, éduqués surtout en anglais – et en Angleterre de surcroît –, ressentent à cette époque le besoin de ne pas laisser tomber en désuétude une part de leur identité linguistique, est très significatif.

De l'Indépendance à nos jours : le difficile équilibre des trois langues

En 1976, les Seychelles accèdent à l'Indépendance. Mais dès l'année suivante, en juin 1977, un coup d'État met à la tête du pays une équipe de jeunes marxistes qui s'appuie sur ce qui deviendra le Front progressiste du peuple seychellois (SPPF), parti unique de la « République socialiste souveraine » des Seychelles.

L'essor politique du créole

Le paysage linguistique va encore évoluer : le pouvoir fait tout pour exalter le créole qui prend le pas sur les autres langues et fait l'objet d'une codification après avoir été institué officiellement langue nationale le 1er août 1981. Le français est encore en recul ; d'ailleurs l'inhibition culturelle des cadres est telle que le petit groupe d'opposants qui se manifeste, fin 1991, s'autocensure lui-même. En effet, leur journal d'opposition, dont le premier numéro sort début 1992, ne comporte aucun article en français, suite à une décision de son comité de direction ; les auteurs d'articles écrits dans cette langue doivent d'abord les faire traduire ... Plusieurs raisons à cette prise de position : tout d'abord, le français conserve encore son image de langue des « grands blancs », des colons ; de plus, il n'est pas toujours vraiment compris de tous les Seychellois ; ensuite, ce mouvement politique d'opposition s'inscrit dans une tradition nationaliste et donc utilise logiquement dans son journal le créole, première langue officielle du pays ; enfin, on peut ajouter que la langue créole est le vecteur le plus efficace d'idées nouvelles puisque c'est la seule langue comprise par tous les Seychellois.

La Constitution de 1993 précise la place des trois langues pratiquées aux Seychelles : créole, anglais et français sont considérés comme langues nationales et officielles.

Les médias proposent aux auditeurs et téléspectateurs des émissions dans chacune des trois langues : des bulletins d'information (à des horaires différents), des variétés, des films en anglais ou français (non doublés ni sous-titrés en créole) ; il est toujours difficile de dire avec précision le temps réel d'utilisation de chacune de ces trois langues à la radio et à la

télévision ; cependant, à la radio, nous pouvons évaluer à 50% l'emploi du créole, 30% l'emploi de l'anglais et 20% celui du français (à la télévision, les pourcentages de l'anglais et du français sont supérieurs).

Le quotidien quasi officiel du gouvernement, *Seychelles Nation*, est publié en créole, en anglais et en français, aussi bien que *The People, Regard, L'Écho des Îles* – suivant en cela la vieille tradition bilingue anglais / français du *Seychellois*, le plus important journal de l'époque coloniale ; les autres journaux utilisent essentiellement l'anglais.

Enfin, signalons que les films projetés dans les salles de cinéma sont presque exclusivement en anglais.

Une embellie politique du français

Dans le cadre du Projet de français initié en 1993 par le Ministère français de la Coopération, il est intéressant de noter une demande du gouvernement seychellois concernant une meilleure implantation de la langue française dans l'administration du pays ; c'est ainsi que deux coopérants français proposent des cours de langue sur objectif spécifique aux fonctionnaires des différents ministères pendant leurs heures de travail, ce qui permet aux volontaires de pratiquer et approfondir le français ; une demande similaire est apparue à la radio et à la télévision, chez quelques hauts fonctionnaires de différents Ministères et des personnels du secteur parapublic.

Certes, ces demandes et initiatives ne bouleversent pas le paysage linguistique des Seychelles – le français ne supplantera pas l'anglais car ceci ne correspond pas aux vœux actuels des Seychelles ni aux réalités économiques et sociolinguistiques du pays. En revanche, le Projet de français a essayé de donner une réponse à une demande d'une meilleure qualité de l'enseignement / apprentissage de la langue française, demande fondée sur des raisons politiques (la France est le premier bailleur de fonds aux Seychelles), économiques (situation dans l'Océan Indien où la francophonie domine à la Réunion, bien entendu, à Madagascar, à Maurice et aux Comores), et historico-culturelles.

Alors, le créole et la francophonie forment-ils un « ménage difficile » ?

Depuis l'accession du pays au multipartisme en 1993, des paramètres, encore relativement nouveaux mais essentiels, interviennent de plus en plus en faveur du développement du français à long terme aux Seychelles. Il s'agit du processus de coopération, qu'il soit bilatéral, régional ou international, intérieur à la région (COI), au sein de la francophonie (ACCT, CONFEMEN), ou directement avec la France et les autres pays d'expression française (Canada, Suisse, Belgique, Afrique francophone).

Parce que la chance de posséder deux langues internationales existe aux Seychelles, l'aspect ou le choix linguistique de la coopération a un rôle très marquant d'efficience. Le fait est que le français sert officiellement de langue de présentation, d'intervention ou de travail dans la plupart des instances internationales. Ce n'est d'ailleurs pas par opportunité que ce choix est fait. Il y a de la part des responsables seychellois de haut niveau un plaisir et une compétence réels à s'exprimer en français. Il y a également le désir d'être compris par tous, quitte à commenter en anglais quand cela est nécessaire. Ce choix prouve surtout un véritable désir d'intégration à la communauté internationale.

Il est incontestable que la maîtrise d'une ou de plusieurs langues de communication partagées par tous les partenaires est un aspect de la coopération qui est loin d'être négligeable.

Depuis que sa coopération s'est développée avec les Seychelles, la France est devenue l'un des premiers, sinon le premier partenaire économique des Seychelles. Avec ses coopérants, la France aide encore actuellement les Seychelles dans différents domaines. Cette coopération a aussi pris un aspect nouveau : la coopération régionale avec la Réunion qui, cependant, demande à être confirmée.

Au sein de la francophonie, les Seychelles militent pour une francophonie ouverte, novatrice et pluraliste, ce qui est conforme aux réalités auxquelles ont à faire face de plus en plus les pays en situation de pluralisme linguistique.

Le créole favorise une meilleure participation du peuple seychellois tout entier aux activités politiques, culturelles, sociales et économiques du pays. Le créole, langue première, s'impose comme un impératif historique de l'évolution francophone des Seychelles et du mouvement général de revalorisation des cultures nationales considérées, aujourd'hui, comme une des composantes essentielles et fondamentales du développement de tous les peuples.

Vers un trilinguisme minimum et consensuel

On peut donc penser que, si les Seychellois n'emploient pas très spontanément le français dans la rue, c'est tout simplement parce que le « message passe » sans aucune difficulté en créole, mais c'est aussi parce qu'ils maîtrisent mal la langue française. On n'emploie pas volontiers un outil dont on se sert maladroitement.

Et c'est donc tout d'abord en considérant l'usage restreint actuel du français par l'ensemble de la population que les responsables ont choisi le principe du consensus maximum. Pour ne pas arriver à un déséquilibre marquant des trois langues officielles en vigueur, ils se sont attachés aux acquis méthodiques de chacune d'elles, en tenant compte des acquis préalables, des ressources humaines, des contenus culturels que ces langues véhiculent. L'objectif premier étant de répondre aux besoins d'intégration de leurs locuteurs au devenir politique et économique du pays.

On constate aussi depuis peu que les Seychellois qui travaillent pour et avec des partenaires français, s'expriment très vite et sans complexe en français. Tout est question d'approche et de nécessité.

Ceci explique pourquoi on parle plus volontiers aujourd'hui de la présence « sectorielle » du français, ou encore de francophonie, que d'usage de la langue française proprement dite.

On peut dire aujourd'hui que la situation trilingue est une réalité et la communauté seychelloise la vit dans une bonne convivialité. Les trois langues évoluent chacune dans leur sphère d'impact, selon des facteurs qui leur sont propres mais dont le résultat est un dynamisme très important du processus de développement, de stimulation et d'intégration.

On peut dire aussi que ces langues, qui sont le fruit d'une évolution historique singulière, se positionnent différemment avec la prise de conscience de l'identité nationale, en même temps qu'au rythme de la progression économique du pays. Le tour de force n'étant pas de mettre en concurrence ces langues mais, au contraire, de les protéger des guerres d'influences, afin qu'aucune n'en efface une autre, artificiellement ou brutalement.

Pendant, devant les résultats mitigés de son système éducatif et alerté par la succession de rapports et de positionnements critiques d'experts internationaux⁴, le Ministère de l'Éducation et de la Culture décide, en 1994, de créer un comité de révision de la politique linguistique pratiquée.

⁴ Citons dans l'ordre chronologique Brazeaux & Mackey 1978, De Landsheere 1979, Poth 1981, Moal 1984, White 1992, et Chaudenson dans plusieurs articles.

Prises de position du Comité de révision de la politique linguistique aux Seychelles⁵

Le créole est-il un outil linguistique efficace à l'école ?

« Le créole est la langue usuelle de la communication orale (...); il a depuis son origine une fonction sociale. En l'absence d'une véritable tradition écrite, le créole n'a pas développé un style formel d'écrit qui le rendrait distinct de sa forme orale. Le créole n'a jamais été requis pour remplir une fonction dans le domaine technique ou scientifique. »

La difficulté de développer le créole comme une langue complète et comme un outil d'apprentissage repose sur les constats suivants :

- peu de modèles d'un bon écrit créole pour les enfants, et sans doute encore moins pour les enseignants ;

- absence de ressources représentant les fonctions variées de la langue de communication ;

- la terminologie mathématique et scientifique introduite en créole dans les programmes scolaires n'est pas réutilisée à la maison ni dans les media à l'exception de quelques termes de base.

Le problème de savoir si l'on peut enrichir le créole de façon à ce qu'il puisse être un véhicule efficace de l'apprentissage académique est, dans l'état actuel de la situation, un débat stérile. Dans son état actuel, le créole n'est pas capable de remplir les tâches d'enseignement / apprentissage en contexte scolaire. »

Étant donné que l'anglais est la langue d'enseignement et la langue des examens, la véritable question est de savoir quelle est la meilleure politique linguistique pour assurer la continuité dans l'enseignement, dans un contexte où le créole est rapidement éclipsé par l'anglais comme médium d'enseignement agréé pour l'ensemble des matières académiques; comment la compétence des élèves en anglais peut être renforcée.

Identification de problèmes éducatifs

Le Comité a insisté sur les points suivants :

- évidence qu'une grande proportion d'élèves ne « fonctionnent » pas au-delà d'une compréhension minimale de base et du repérage factuel en lecture ;
- constat d'une pauvreté dans le développement des capacités de raisonnement et de résolution de problème ;
- grand pourcentage d'élèves n'atteignant pas les objectifs fixés par le curriculum ;
- retard dans l'apprentissage lors du passage à l'enseignement en anglais comme médium d'enseignement.

Origines

« En se concentrant uniquement sur la politique linguistique, le Ministère pourrait laisser croire qu'elle est prioritairement responsable de toute déficience perçue dans les performances du système éducatif, [...] que le langage est devenu l'abcès où se concentre tout ce qui ne va pas. »

Le Comité suggère l'existence de variables à prendre en compte pour établir un lien direct entre la politique linguistique et les performances scolaires, à savoir :

⁵ Ce Rapport n'ayant pas été officiellement traduit en français, les extraits cités en italiques sont de notre traduction.

- la qualification des enseignants ;
- le curriculum ;
- les méthodes et les stratégies d'enseignement ;
- la promotion automatique sans aide particulière réelle aux élèves les plus lents ;
- la forte proportion d'enseignants non formés en début du primaire.

Quelques recommandations du Comité

« - exposer davantage les enfants des Crèches aux langues anglaise et française, et à la prélecture (2ème année) en créole ;

- augmenter le nombre de périodes d'anglais en P1⁶ afin de mieux préparer les élèves au changement de médium d'enseignement ;

- lister les termes mathématiques, scientifiques et des sciences sociales à introduire en anglais dès P1 (en remplacement / alternance des mots créoles) et les introduire immédiatement dans ces matières ;

- évaluer la possibilité d'introduire l'anglais comme médium d'enseignement des mathématiques, des sciences et des sciences sociales en P4 ;

- développer des tests standards en lecture, calcul et raisonnement en P2 et P4, par échantillonnage représentatif d'élèves, afin de mieux cibler l'impact de la nouvelle politique d'apprentissage à l'école primaire.

Suivent d'autres recommandations à introduire après janvier 97 et qui vont dans la même direction :

- introduction de l'anglais en mathématiques et en sciences dès P3 ;

- introduction de l'anglais dans certaines parties du programme de mathématiques de P2. »

Perspectives du trilinguisme à l'école seychelloise⁷

Les Seychelles ont fait le choix d'un enseignement trilingue à l'école en conformité avec la politique du trilinguisme prôné officiellement. Ce choix est-il judicieux ? D'après ce qu'on sait des différentes situations d'enseignement / apprentissage trilingues similaires, les Seychelles sont le seul pays qui fasse les apprentissages fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul dans une langue qui ne sert plus de langue d'enseignement après deux années de scolarité dans le primaire. C'est en effet la décision qui a été prise par le Ministère de l'Éducation et de la Culture à la suite des travaux de la Commission pour la révision de la politique linguistique dans le système éducatif. Le créole cédera la place à l'anglais à partir de P3. Tout le monde dira que c'est bien pour l'anglais... mais pour le créole et pour les élèves ? Je pense que dans toute décision éducative, il faut considérer l'intérêt des élèves d'abord et celui de la société ensuite. Un élève moyen peut-il réussir l'apprentissage des savoirs fondamentaux dans les conditions actuelles en deux ans ? N'oublions pas qu'il apprend en même temps l'anglais et qu'il sait que deux ans plus tard cette langue remplacera le créole comme langue d'enseignement. Y a-t-il aussi possibilité d'opérer des transferts entre l'apprentissage en créole et en anglais, entre la langue maternelle et la langue seconde ?

Quant à la troisième langue, les enfants qui auront profité d'une sensibilisation au français en crèche, la poursuivront par une initiation progressive au français de P1 à P3 grâce à la

⁶ P1 : « primary 1 », première année de primaire (le niveau 6^{ème} dans le système français) ; P2 : 5^{ème} française, etc.

⁷ Pour une présentation plus détaillée du système éducatif seychellois, se reporter à notre article *Les Seychelles : vingt ans après les premières réformes du système éducatif*, à paraître dans Tirvassen (Dir.).

méthode de français langue étrangère « Les petits lascars » et n'en commenceront véritablement l'apprentissage qu'en P4.

Il convient toutefois de faire une sérieuse mise en garde à propos des situations d'apprentissage trilingues scolaires : les échecs y sont sensiblement supérieurs à ceux des systèmes monolingues. Ce constat a été dressé particulièrement au Luxembourg où prévaut, toutes proportions gardées, une situation similaire à celle des Seychelles. Dans ce pays coexistent trois langues nationales : le luxembourgeois, l'allemand et le français. Le luxembourgeois qui est un dialecte allemand est la langue maternelle utilisée par l'ensemble des Luxembourgeois dans leur vie quotidienne. Il jouit du même statut que le créole aux Seychelles. Cependant, il ne sert pas de langue d'enseignement dans le primaire. Les élèves luxembourgeois font les apprentissages fondamentaux tout de suite en allemand, tout en ayant une initiation progressive au français qui à son tour deviendra langue d'enseignement dans le secondaire où l'allemand est maintenu comme langue et où l'anglais est introduit comme langue étrangère. Le luxembourgeois sert de langue de socialisation et d'intégration pour les élèves des classes maternelles. Le système scolaire devient rapidement bilingue et aussi très sélectif. Seuls les meilleurs élèves et les plus motivés réussissent à surmonter l'obstacle de l'apprentissage de deux langues et en deux langues pour poursuivre des études supérieures soit en Allemagne soit en France ou en Belgique, voire pour certains en Angleterre.

Enfin, la différence essentielle réside dans le fait qu'au Luxembourg le choix des langues d'enseignement est avant tout linguistique. La première langue d'enseignement est naturellement l'allemand qui est la langue-source ou la langue-mère du luxembourgeois et le passage de l'un à l'autre s'opère assez facilement. Si on compare les origines du luxembourgeois et celles du créole, force est de constater que le luxembourgeois est plus proche de l'allemand que le créole ne l'est du français qui, linguistiquement parlant, devrait prendre le relais du créole comme langue d'enseignement dans les pays créolophones comme les Seychelles ou Maurice. Pourtant aucun de ces deux pays n'a fait ce choix pour des raisons historiques et aussi de politique linguistique. On pourrait se poser la question si le choix de l'anglais comme langue d'enseignement ne constitue pas une difficulté supplémentaire pour les apprenants créolophones.

Pour en revenir à l'apprentissage des langues, bien souvent ce n'est pas à l'école que l'on prend goût aux langues. On y fait et subit, de façon banale, l'apprentissage des langues comme celui de la plupart des autres matières scolaires... sauf quand elles sont enseignées de façon stimulante par un professeur enthousiaste. Nous émettons de sérieux doutes sur la capacité de l'école de valoriser l'apprentissage d'une langue ou d'un dialecte dont le statut social, l'utilisation et la diffusion sont restreints et aussi si cette langue ou ce dialecte ne peuvent pas ou ne sont pas appelés à assurer l'apprentissage complet de toutes les matières scolaires.

A notre avis, la meilleure façon de valoriser les langues et les cultures d'origine, ce sont les chanteurs, les poètes, les écrivains, les artistes et tous les autres acteurs de la vie culturelle qui peuvent l'assurer. Leur contribution au maintien et à l'épanouissement des langues et des cultures d'origine, sources de l'identité et de la fierté d'un peuple, nous paraît plus déterminante que tout ce que l'école peut faire.

Conclusion : un bilan en demi teinte

En 1995, aux Seychelles, on parle d'un « frémissement » en faveur de la francophonie que l'on peut constater dans les médias, à la télévision et dans les journaux par une plus grande présence quantitative du français. Il y a aussi la volonté exprimée et affichée par le Ministre de l'Éducation et de la Culture de « populariser » le français à travers différentes actions

menées en partenariat avec la Coopération française ; tout cela va bien dans le sens d'un trilinguisme équilibré.

Sans nier toute la bonne volonté mise en œuvre pour faire avancer la cause de la francophonie dans ce pays, nous n'avons pas constaté, hormis dans quelques cercles restreints, une très grande appétence pour l'apprentissage ou pour l'utilisation du français ni dans la vie administrative et encore moins dans la vie courante. Quels Seychellois ont un besoin objectif du français hormis ceux qui travaillent directement en contact avec les touristes francophones ou avec certains partenaires de la COI ? Quels Seychellois regardent les programmes de télévision en français et lisent les articles des journaux en français ? Il serait intéressant de mener une enquête à ce sujet et nous croyons qu'il y aurait des surprises quant à la popularité du français dans les médias.

N'oublions pas que toutes les administrations utilisent presque exclusivement l'anglais et que tout le système de l'éducation est basé sur l'apprentissage en anglais et sanctionné par des examens anglais y compris pour le français qui est enseigné comme langue étrangère. Comment le français peut-il être enseigné comme langue étrangère dans un pays qui prône officiellement un trilinguisme qui se veut équilibré ?

On constate que la génération des plus de quarante ans ne rechigne pas à utiliser le français quand elle en a l'occasion, par contre la génération plus jeune est réticente voire allergique à l'utilisation de cette langue. Les jeunes qui ont suivi un enseignement trilingue (créole, anglais, français) ne semblent pas capables de maîtriser correctement et efficacement les deux langues étrangères.

En fait, les carences de l'enseignement du français ne sont pas d'ordre quantitatif mais qualitatif. Et tant que le français ne sera enseigné que comme langue étrangère et tant qu'il ne sera pas utilisé comme langue d'enseignement d'une ou deux matières scolaires, il ne changera pas de statut et ne (re)deviendra pas un outil de communication plus familier comme il l'a été il y a un certain temps.

Personnellement, nous pensons qu'il est toujours possible d'améliorer l'existant, mais nous ne croyons pas qu'il soit possible de redonner au français, dans un avenir proche, une place plus importante dans la vie seychelloise qui semble bien s'accommoder de « l'équilibrage » actuel de son trilinguisme.

Bibliographie

- BRAZEAUX, J., MACKEY, W., décembre 1978, *Rapport de mission*, U.N.E.S.C.O.
- CHAUDENSON, R., 1979, « Le Français dans les îles de l'océan Indien », dans *Le Français hors de France*, ss. dir. de Valdman, A.
- CHAUDENSON, R., 1989, *Créole et enseignement du français*, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, R., VERNET, P., 1983, *L'école en créole*, A.C.C.T.
- DE LANDSHEERE, G., 1979, *Rapport de mission*, Coopération au Développement du Royaume de Belgique, Bruxelles.
- MOAL, A., 1984, *Rapport de mission*, Université de Paris V.
- POTH, J., 1981, *Les mesures à adopter pour l'introduction du créole comme langue d'enseignement*, U.N.E.S.C.O.
- RICHER, J.-J., 1996, « Enseigner en créole : le cas des Seychelles », dans *Études de Linguistique Appliquée*, n° 103, pp. 339-350.
- SALABERT, D., 1994, *Exiles in the sun – Seychelles – A Prison without Bars*, Maîtrise d'anglais, Université de la Réunion, France.
- SALABERT, G., 1996, *Vers un curriculum échelonné aux Seychelles*, DEA didactique du FLE, Université de Provence, France.

- SALABERT, G., à paraître, « Les Seychelles : vingt ans après les premières réformes du système éducatif », dans Tirvassen, R. (Dir.), *École et plurilinguisme dans le Sud-Ouest de l'océan Indien*, Didier-Erudition, Coll. « Langues et Développement ».
- WHITE, G., 1992, *Rapport du Comité National sur l'évaluation des stratégies d'apprentissage et d'enseignement en milieu trilingue*, Victoria, Seychelles.

DISCUSSION : « LES SITUATIONS DE PLURILINGUISME : AMENAGEMENT ET REPRESENTATIONS »

Sophie BABAULT [s'adressant à Gervais Salabert]

Vous avez parlé du trilinguisme aux Seychelles ; comment placez-vous le concept de triglossie par exemple par rapport à la situation des Seychelles ? Est-ce que vous seriez prêt à parler comme CALVET de « diglossie enchâssée » ?

Gervais SALABERT

Il n'est guère possible, à l'heure actuelle, de trouver quelqu'un qui ne pratique pas les trois langues, en particulier chez les jeunes qui ont été scolarisés à 100% dès l'Indépendance. En effet, après ces années-là, il me semble que la notion de triglossie devienne caduque dans la mesure où la volonté politique du gouvernement a donné officiellement un statut égalitaire aux trois langues, et que ce statut a été bien accueilli par les Seychellois. Dans ces conditions, le concept de trilinguisme me paraît plus approprié. C'est là, je crois, l'un des aspects fortement positifs du trilinguisme pratiqué aux Seychelles : on ne veut pas mettre les langues en concurrence. En tout cas, les Seychellois ne le souhaitent pas, et prônent la diversité et la complémentarité des langues et des cultures.

Claudine BAVOUX

En écoutant Gervais SALABERT, je me demandais si Rada Tirvassen ne pouvait pas faire une comparaison avec le plurilinguisme mauricien. Est-ce que l'on n'est pas dans des schémas assez proches, avec une langue française très marquée du côté de la francophonie héréditaire et une langue anglaise, qui peut apparaître comme neutre, comme non marquée sur le plan identitaire, ce qui expliquerait son relatif succès ?

Rada TIRVASSEN

Oui, on peut établir un certain nombre de parallélismes mais en fait, en même temps, il y a un certain nombre de spécificités entre Maurice et les Seychelles. Peut-être le premier parallélisme, c'est la situation de l'anglais. Gervais Salabert présente l'anglais comme une langue de l'administration, donc une langue en quelque sorte étrangère, avec laquelle les gens n'ont pas de rapport affectif. De ce point de vue-là, effectivement, il y a un parallélisme que l'on peut établir entre Maurice et les Seychelles. La langue anglaise est une langue étrangère à Maurice, une langue de l'administration, donc une langue des communications écrites formelles.

Pour ce qui est du français, il y a une différence fondamentale entre les Seychelles et Maurice : d'une part, lorsque les Français sont arrivés à Maurice, contrairement aux Anglais, un contingent d'habitants français est resté dans l'île, et a répandu, en quelque sorte, l'usage du français. Comme ces gens avaient le pouvoir économique entre leurs mains, il y a eu une association entre le statut social du français et le statut social de ces gens-là.

A Maurice, les Anglais ont essayé de donner à l'anglais un statut de langue de prestige. Finalement, le français est un pôle d'attraction et il est associé aujourd'hui à ce qu'on appelle

« la mobilité sociale ». Tous les gens qui obtiennent une ascension sociale, qui connaissent ce phénomène de « mobilité sociale », ignorent le créole, pour s'accrocher au français, donc pour revendiquer en quelque sorte, cette langue de prestige. De ce point de vue-là, il y a une différence.

Il y en a une autre, concernant le créole, entre les Seychelles et Maurice. A Maurice, le créole est dans une situation un peu complexe : c'est vrai que le créole est une langue de communication orale, parlée par toute la population. Mais du fait de l'existence des langues orientales, du fait des conflits entre les différentes langues à Maurice, on a tendance à associer le créole à une communauté ethnique, ce qui n'est pas le cas aux Seychelles.

Claudine BAVOUX

Didier de Robillard, dans l'ouvrage de Baggioni-Robillard *Île Maurice : une francophonie paradoxale*, développe l'idée selon laquelle beaucoup de Mauriciens, actuellement, parlent le créole en attendant de parler français. Ce qui voudrait dire qu'ils ont pour but de s'approprier le français ; peut-être pas le français des Franco-Mauriciens, mais plutôt le français standard, ce qui voudrait dire aussi qu'ils donnent au créole une valeur registrale. Dans leur esprit le créole n'est pas une langue, c'est quelque chose qui peut fonctionner comme un registre du français. Le créole serait une espèce de tremplin pour accéder au français, et une langue de transition. Qu'en pensez-vous ? Est-ce une vision un peu partielle de la situation ou pas ?

Rada TIRVASSEN

On peut concevoir le créole comme une langue de transition. Mais il faut savoir que l'école mauricienne produit 50% d'échec scolaire à la fin du cycle primaire donc ces 50% de personnes n'auront pas cette même représentation.

Quand on dit que le créole est une langue de transition, on peut être tenté de généraliser ce qui s'avère pour une petite minorité ayant les compétences nécessaires pour faire du créole une langue de transition. Je crois qu'il faut faire attention : c'est en effet une langue de transition, mais pour ceux qui en ont les moyens, c'est-à-dire les compétences linguistiques nécessaires.

Carpanin MARIMOUTOU

Pour en revenir au créole, puisqu'on parle des situations décrites par Robillard dans « Une francophonie paradoxale », il y a une nouvelle situation liée à la mort de Kaya, et la prise en compte, par l'ethnie cette fois-ci, du créole, de son rôle et de son statut. Et si aujourd'hui la majorité des gens qui travaillent, les militants, les artistes, les intellectuels qui travaillent sur le créole, se sont mis d'accord, à partir de la mort de Kaya, sur un travail commun, sur une graphie commune, sur l'équipement nécessaire du créole, c'est bien aussi, pour faire en sorte que cette langue créole soit prise en compte par rapport à une ethnie, mais pas seulement comme une langue de transition. Parce que c'est aussi la langue que parlent ces gens-là.

Carpanin MARIMOUTOU [à Lambert-Félix Prudent]

Ma question porte sur la notion de langue martiniquaise et rejoint une question que je voulais poser à Claudine Bavoux qui dit qu'il y a aujourd'hui « émergence d'une langue réunionnaise » : n'est-on pas dans une situation où se rencontrent deux idéologies monolingues, d'un côté le français, de l'autre côté le créole ? Et donc, surgit quelque chose qu'on ne sait pas nommer, qu'on ne sait pas vraiment analyser, qui n'est pas du français, qui n'est pas du créole et que l'on appellerait langue martiniquaise, ou langue réunionnaise. Or, il se trouve que chez les militants créolistes, et en particulier dans le cas de la « guerre » qui est en train de se déclarer entre D.O.M. américains et D.O.M. de l'Océan Indien sur : Qu'est-ce qu'un créole ? Est-ce que les créoles c'est une langue en créole avec des dialectes, ou est-ce qu'il y a quatre créoles différents, quatre langues différentes ? Est-ce qu'on ne va pas voir apparaître, le réunionnais, c'est-à-dire le créole réunionnais, le martiniquais, c'est-à-dire le créole martiniquais, le guadeloupéen, etc. ?

Lambert-Félix PRUDENT

Il y a quatre créoles. Pour moi, il y a autant de créoles qu'il y a de communautés créolophones. Pour moi, ce n'est pas la langue qui dit ce qu'elle est, c'est la communauté qui fait la langue. De ce point de vue-là, je suis très proche des idées de Louis-Jean Calvet.

Marinette MATTHEY

Quelles sont les conceptions à l'œuvre derrière les différentes interventions qu'il y a eu, par rapport aux représentations de la langue et aux actions d'aménagement qu'elles impliquent, qu'elles conditionnent ? Je suis intéressée parce que d'une certaine manière j'ai l'impression que vous décrivez une diglossie « médiale », qui est à l'œuvre par exemple en Suisse alémanique. C'est-à-dire une diglossie en fonction du mode de production : à l'oral, c'est le dialecte ; à l'écrit c'est l'allemand. Dans ce que vous dites du créole à la Martinique, j'ai l'impression qu'il y a quelque chose de cet ordre-là. En fait, les pratiques linguistiques sont des pratiques créoles, qui ne posent pas de problème à l'oral, on peut penser que le créole est partout, dans les situations formelles comme dans les situations informelles, mais au niveau de l'écrit il me semble que ça passerait plutôt par une langue de grande communication, comme le français.

Claudine BAVOUX

Effectivement, je m'attends à ce que pendant ces deux jours apparaissent, comme dit Marinette [Matthey], deux écoles : selon que l'on pense à la Suisse ou aux Antilles et à la Réunion, à l'Occitanie. Évidemment, il faudra se demander si les modèles ne sont pas, partiellement au moins, tributaires des terrains. Carpanin [Marimoutou] a mis le doigt dessus tout à l'heure en posant la question à Félix Prudent : il demandait quelles idéologies produisaient le réunionnais, ou ces langues en émergence. [...] Ce qu'on pourrait voir c'est quelles idéologies linguistiques existent sur le marché et ce qu'elles ont l'habitude de produire comme produits. Et puis voir ce que l'on entend par « parler réunionnais » par exemple, et voir, logiquement, quelle idéologie est susceptible de produire ce produit-là.

[Il faudrait savoir] si c'est un interlecte ou de la parole éclatée, comme disait Cellier, mais c'est peut-être pas ça justement ; c'est peut-être une langue en émergence, c'est possible. C'est de ça qu'on parle, et également de ce que Robillard appelle à Maurice un « diasystème » de lectes romans. On essaie de nommer les choses, ce n'est pas facile. Donc ces choses qui ont l'air d'exister aujourd'hui, par quelle idéologie sont-elles arrivées ? Est-ce que nous savons décrire les différentes idéologies linguistiques ?

Marinette MATTHEY

C'est très difficile de penser le mélange. Autant au niveau des outils linguistiques pour décrire ces variantes mixées, métissées, qu'au niveau des catégories d'approches de la réalité sociale, on est très embêtés avec ça. Parce que la notion de système ne nous sert pas à grand chose. [...] Alors tu [Lambert-Félix Prudent] as parlé d'ethnométhodologie, tu faisais allusion aux représentations sociales, à la psychologie sociale. On trouve effectivement dans ces disciplines des catégories qui nous permettent mieux d'envisager la réalité du point de vue des acteurs, mais la linguistique dans tout ça, qu'est-ce qu'on en fait ? Il faut décrire, mais avec quoi ? Qu'est-ce qu'on a ? La notion de système n'a pas été élaborée pour penser la variation et hors du système, les linguistes sont un peu pris au dépourvu.

Lambert-Félix PRUDENT

La langue martiniquaise, pour moi c'est une idée, mais ce n'est pas une idéologie. C'est une idée de chercheur. On a la sensation qu'entre le créole et le français il y a quelque chose et c'est ce que j'ai appelé un interlecte. Il y a des lectes intermédiaires qui jouent sur plusieurs niveaux, y compris des niveaux interactifs et des critères communicatifs.

C'est vrai que les Martiniquais, si on leur demandait « qu'est-ce que tu viens de dire ?, qu'est-ce que tu viens de parler là ? », ils diraient « j'ai parlé créole », ou « j'ai parlé français », et à d'autres moments ils diraient « j'ai mélangé les deux ». C'est ce qu'ils disent.

Ils ont donc trois instances dans leur tête, globales, mais qui, à l'analyse... Quand on transcrit, on voit bien que la phase mélange est *crescendo*. Et donc dans les vingt dernières années on mélange plus qu'on ne se pose dans un des pôles. Je veux dire : on est de moins en moins dans le créole, on est de moins en moins dans le français, mais de plus en plus dans l'entre-deux.

Frédéric TUPIN [à Lambert-Félix Prudent]

A un moment donné tu as mis comme barrière : « en fait ça fait partie du martiniquais dès lors que les membres de la communauté martiniquaise comprennent ». Alors mon exemple est le suivant : si je prends un extrait de corpus de parler jeune à La Réunion, j'ai le sentiment qu'à part la communauté de ces jeunes-là, il y a pas grand monde dans la communauté réunionnaise qui comprend cette variété-là. Donc est-ce que ça par exemple c'est du réunionnais, ou est-ce que c'est autre chose ?

Lambert-Félix PRUDENT

Plutôt que de dire le créole et le français sont deux langues de La Martinique, je dis : en Martinique il y a une langue qui est un macro-système, qui est un dia-système, qui est ce que vous voulez, je ne fais pas de guerre de terminologie, mais j'appelle ça le martiniquais pour différentes raisons : d'abord, parce qu'on a le droit d'avoir une langue. Et dès lors qu'un linguiste regarde la communauté, il dit qu'il y a une langue. Alors ton exemple de parler des jeunes c'est du sociolecte, si j'ose dire c'est de la sociologie linguistique. C'est la sociologie qui règle les problèmes. La non-communication à l'intérieur d'une communauté c'est un problème de sociologie, pas un problème de linguistique.

Marinette MATHEY

Un terme qui n'est pas apparu du tout dans la discussion, et ça m'a un petit peu étonnée c'est le terme de « répertoire linguistique ». Parce qu'il me semble que c'est une des notions qui pourrait permettre de modifier les conceptions à l'œuvre derrière les termes de code et de langue. Le fait même d'utiliser le terme de code ou le terme de langue nous enferme dans quelque chose qui serait lié à la compétence, et qui serait de l'ordre de la maîtrise. Je pense que la notion de répertoire linguistique, qui comporte l'idée que les différentes langues qui le composent peuvent être inégalement maîtrisées, est quelque chose d'intéressant pour parler de tout ce dont on a parlé.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli